



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 1er février 2021, à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA *Direction Performance_Greffe et Services administratifs*

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er février 2021, à 19 h.

10.02 Déclaration / Proclamation

CA *Direction Performance_Greffe et Services administratifs*

Mot de la mairesse et des élus.

10.03 Questions

CA *Direction Performance_Greffe et Services administratifs*

Période de questions du public.

10.04 Procès-verbal

CA *Direction Performance_Greffe et Services administratifs*

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2020, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 décembre 2020, à 8 h 45.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1213484002

Adjuger à Systèmes Urbains Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 645 696,15 \$, taxes incluses, un contrat pour les travaux de mise aux normes des systèmes de détection et d'alarme incendie et installation de systèmes de sécurité des bâtiments aux bibliothèques et autoriser une dépense de 64 569,62 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 710 265,77 \$.

Appel d'offres 1080 / 2 soumissionnaires

20.02 Contrat de construction

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1208109002

Adjuger à Préma Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 625 745,69 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection des chalets au parc Charleroi et autoriser une dépense de 94 862 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 15 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 735 607,69 \$.

Appel d'offres 1089 / 9 soumissionnaires

20.03 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1213484001

Adjuger à FBI Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 226 959,50 \$, taxes incluses, un contrat pour les travaux de mise aux normes des systèmes de détection et d'alarme d'incendie et éclairage de secours aux cours de service des travaux publics et autoriser une dépense de 45 391,90 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 272 351,40 \$.

Appel d'offres 1081 / 4 soumissionnaires

20.04 Contrat de services professionnels

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1203301003

Octroyer à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), pour un montant de 200 000 \$, taxes incluses, un contrat de service de refuge pour animaux et de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, avec une option de renouvellement d'une année et approuver le projet de convention à intervenir.

20.05 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1219011001

Adjuger à 9331-4854 Québec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 136 245,37 \$, taxes incluses, un contrat pour des services d'essouchement d'arbres publics.
Appel d'offres 20-18528 / 7 soumissionnaires

20.06 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1207387004

Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1084 pour les travaux de remplacement des revêtements de plancher de la bibliothèque Henri-Bourassa de l'arrondissement de Montréal-Nord.

District(s) : Ovide-Clermont

20.07 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1204988007

Approuver le projet d'entente de partenariat pluriannuel 2021-2023 à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous. Ce projet d'entente s'inscrit dans les objectifs du cadre de référence de l'arrondissement de Montréal-Nord intitulé «Programmes d'aide financière et entente de partenariat avec les organismes à but non lucratif 2020-2025» adopté en décembre 2019.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214988001

Accorder une contribution financière de 155 467 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités 2021 et approuver le projet de convention. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la nouvelle entente de partenariat pluriannuelle 2021-2023 à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1204394009

Accorder une contribution financière de 37 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'embauche d'un intervenant jeunesse visant à assurer une présence active à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1204394010

Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord » pour l'année 2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

20.11 Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1213573001

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme Parole d'excluEs pour le comité Greg-O-Miel afin de les aider à poursuivre le projet de ruche urbaine, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

20.12 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1204988001

Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue avec l'Institut Pacifique pour le projet "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans".

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217606001

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 novembre 2020 et au 31 décembre 2020.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217606002

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2020 et au 31 décembre 2020.

30.03 Reddition de comptes

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1207606025

Approuver et déposer la reddition de comptes pour l'année 2020 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Résolution d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217161001

Adopter le premier projet de résolution PP-046 afin de permettre certains usages dérogatoires au bâtiment situé au 6500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

District(s) : Ovide-Clermont

40.02 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1208303006

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'occupation par un lieu de culte du 5872, boulevard Léger, suite 205, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

40.03 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1208303007

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'occupation d'un lieu de culte pour le 10310, avenue Pelletier, le tout en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels RGCA13-10-0007. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

District(s) : Ovide-Clermont

40.04 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1204602004

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement d'une maison isolée située au 5541, rue Marcel-Monette, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

District(s) : Ovide-Clermont

40.05 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1207177024

Modifier la résolution CA20 10 371 afin de corriger les numéros de lots correspondants aux adresses civiques 11379-11385, avenue de Rome.

40.06 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197040001

Abroger la résolution CA19 10 081 relativement à l'occupation par le lieu de culte Centre communautaire islamique de la Belle Province pour le 10963, avenue Massé, soit le lot 1 094 229 du cadastre du Québec.

District(s) : Ovide-Clermont

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Direction des travaux publics - 1203602007

Nommer M. Yves Ékila, à titre de chef de section - Soutien général à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 6 février 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.02 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1213602004

Autoriser la création d'un poste permanent d'agent de recherche (développement durable), en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agent de recherche (développement durable) à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 6 février 2021.

50.03 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des travaux publics - 1213602006

Nommer M. Raoul Colon Castillo, à titre de contremaître - aqueduc et égouts, soit du 20 février au 1er mai 2021, et contremaître - voirie -parc à compter du 3 mai 2021, à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 20 février 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

60 – Information

60.01 Dépôt

CM Direction des travaux publics - 1219011002

Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Montréal-Nord sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 27 janvier 2021



Dossier # : 1213484002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Systèmes Urbains Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 645 696,15 \$, taxes incluses, un contrat pour les travaux de mise aux normes des systèmes de détection et d'alarme incendie et installation de systèmes de sécurité des bâtiments aux bibliothèques et autoriser une dépense de 64 569,62 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 710 265,77 \$. Appel d'offres 1080 / 2 soumissionnaires

QUE soit adjugé à Systèmes Urbains Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 645 696,15 \$, taxes incluses, le contrat 1080 pour les travaux de mise aux normes des systèmes de détection et d'alarme d'incendie et installation de systèmes de sécurité des bâtiments aux bibliothèques ;

QUE soit autorisée une dépense de 64 569,62 \$, taxes incluses, pour les contingences ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 710 265,77 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claudel TOUSSAINT **Le** 2021-01-13 18:16

Signataire :

Claudel TOUSSAINT

Directeur
Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1213484002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Systèmes Urbains Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 645 696,15 \$, taxes incluses, un contrat pour les travaux de mise aux normes des systèmes de détection et d'alarme incendie et installation de systèmes de sécurité des bâtiments aux bibliothèques et autoriser une dépense de 64 569,62 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 710 265,77 \$. Appel d'offres 1080 / 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2016, lors du processus de refonte des encadrements administratifs, la Ville de Montréal élaborait la Politique de sécurité dans les édifices municipaux (C-OG-GPI-PA-16-001). Elle «s'applique à toutes les unités administratives de la Ville de Montréal et à tous ses employés. Elle s'applique aussi à tous les immeubles de la Ville de Montréal, ainsi qu'à tous les immeubles ou partie d'immeuble loués par la Ville».

En même temps, la Directive sur les rôles, responsabilités et reddition des comptes en matière de sécurité dans les édifices municipaux (C-OG-GPI-D-16-001) « définit les rôles, les responsabilités et la reddition de comptes en matière de sécurité dans les édifices municipaux pour l'ensemble des unités administratives de la Ville de Montréal. »

La Direction de l'arrondissement de Montréal-Nord, a donc mis en place un plan d'actions ayant comme objectif d'améliorer la protection de nos installations et de réduire les risques d'intrusion dans nos bâtiments. La réalisation de ce projet fait partie de ce plan d'action pour la réalisation du mandat No. 1711300004 - Revoir la sécurité de l'ensemble des bâtiments à l'arrondissement.

Dans une première phase, l'arrondissement souhaite se servir de ses quatre (4) bibliothèques pour en faire un projet pilote pour l'élaboration et l'installation d'un système de contrôle d'accès électronique, la mise à niveau des systèmes d'alarme incendie et d'alarme intrusion, l'installation de système de vidéosurveillance et la mise à niveau de l'éclairage d'urgence. C'est l'objet du présent projet.

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'adjuger un contrat pour la réalisation des travaux dans les quatre (4) bibliothèques de l'arrondissement, suite l'appel d'offre public No. 1080.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Systèmes Urbains Inc

Les travaux comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

1. La mise aux normes des systèmes d'alarme incendie ;
2. Fourniture, installation et mise en service de systèmes de contrôle d'accès électroniques ;
3. L'ajout ou la mise aux normes des systèmes d'alarme intrusion ;
4. Fourniture, installation et mise en service de systèmes de vidéosurveillance ;
5. Fourniture, installation et mise en service d'un système centralisé, qui permettra de lire et/ou d'envoyer des données aux systèmes de contrôle d'accès, de vidéosurveillance et d'alarme intrusion.

Les ouvrages concernés par ce projet sont les quarts (4) bibliothèques de l'Arrondissement.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public du projet d'exécution des travaux a été annoncé dans le Journal de Montréal, ainsi que le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Cet appel d'offres d'une durée de trente-six (36) jours a été lancé le 20 octobre 2020 et les offres ont été ouvertes le 25 novembre 2020. Trois (3) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres. Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions soit le 25 novembre 2020.

La nature des addendas est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
No. 1	2020-11-03	Report de date d'ouverture des soumissions.	non
No. 2	2020-11-13	Report de date d'ouverture des soumissions et réponses aux questions des soumissionnaires (modification aux plans et devis électricité).	oui
No. 3	2020-11-20	Réponses aux questions des soumissionnaires.	non

Parmi les douze (12) preneurs du cahier des charges, deux (2) ont déposé une soumission. À noter que l'Association de la construction du Québec (ACQ) prend systématiquement le cahier des charges sans déposer de soumission.

Les douze (12) preneurs du cahier des charges sont :

- ACQ - Provinciale
- Angelo Paone Electrique inc
- Centre de Services PROTEKA
- Fusion Électrique Inc.
- Groupe de sécurité Garda SENC
- Musée de la civilisation
- Procova Inc.

- Réko Ltée
- Securmax Systèmes Intégrés de Sécurité inc.
- Siemens Inc. Technologies du bâtiment
- Site Intégration Plus Inc .
- Systèmes Urbains Inc.

Les deux (2) preneurs du cahier des charges ayant remis une soumission sont :

- Systèmes Urbains Inc.
- Angelo Paone Electrique Inc.

L'analyse de conformité des soumissions révèle que les deux (2) soumissions sont jugées conformes.

Le résultat de l'appel d'offres est résumé dans le tableau suivant :

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences 10%) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Systèmes Urbains Inc	645 696,15 \$	64 569,62 \$	710 265,77 \$
Angelo Paone Electrique inc	755 385 ,75 \$	75 538,58 \$	830 924,33 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	610 658,00 \$	61 065,80 \$	671 723,80 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			38 541,97 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			5,74 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			120 658,56 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			16,99 %

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Systèmes Urbains Inc., est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal du projet est de 710 265,77 \$ taxes incluses. Il se répartit comme suit :

- Coût travaux de construction: 645 696,15 \$ taxes incluses ;
- Coût contingences de construction: 64 569,62 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée à 100% par l'arrondissement dans le cadre du programme triennal d'immobilisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'annulation ou le report de ce contrat compromettra la réalisation du mandat No. 1711300004 - Revoir la sécurité de l'ensemble des bâtiments à l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact dû à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : février 2021 suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : mars 2021

Fin des travaux : août 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Ahmed Yasmi / Hassen El-Hocine

Parties prenantes

Ahmed YASMI, Montréal-Nord
Hassen EL-HOCINE, Service de l'approvisionnement
Daniel ROBERT, Montréal-Nord

Lecture :

Daniel ROBERT, 20 janvier 2021
Hassen EL-HOCINE, 12 janvier 2021
Ahmed YASMI, 11 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bassam AJAM
c/d sout.technique <<arr.mtln>>

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Le : 2021-01-11



Dossier # : 1208109002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Préma Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 625 745,69 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection des chalets au parc Charleroi et autoriser une dépense de 94 862 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 15 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 735 607,69 \$. Appel d'offres 1089 / 9 soumissionnaires

Il est recommandé:

QUE soit adjugé à Préma Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 625 745,69 \$, taxes incluses, le contrat 1089 pour la réfection des chalets au parc Charleroi;

QUE soit autorisée une dépense de 94 862 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 15 000 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 735 607,69 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-01-20 17:36

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208109002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Préma Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 625 745,69 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection des chalets au parc Charleroi et autoriser une dépense de 94 862 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 15 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 735 607,69 \$. Appel d'offres 1089 / 9 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de mise à niveau et d'amélioration de ses installations des chalets de parc, l'arrondissement de Montréal-Nord conjointement avec un programme de financement du central, veut procéder à la réfection partielle des deux chalets au parc Charleroi. Le présent sommaire décisionnel a pour but d'adjuger un contrat pour la réalisation de ces travaux

Dans le cadre du programme de réfection des chalets de parcs, la Ville centre de Montréal, engage un financement net de : 67 029,76\$ pour le chalet des patineurs et 214 086,68\$ pour le chalet des baigneurs pour la réfection de ceux-ci.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1192124001 - CE19 1174 - adoptée le 31 juillet 2019 par le comité exécutif - Approuver la liste des projets de travaux de maintien d'actifs pour les chalets de parcs recommandée par le comité de sélection pour l'octroi d'un soutien financier provenant du Programme de protection des immeubles de compétence locale, le tout dans le cadre de l'appel de projets 2019-2021.

GDD 2208109001 - D1207387001 - approuvée le 12 juin 2020 - Octroyer à CIMAISE Architecture, un contrat en demande de prix, pour un montant de 61 281,68 \$, taxes incluses, pour services professionnels d'architecture et ingénieurs pour la réfection de l'enveloppe et vestiaires des deux chalets du parc Charleroi situés au 10 985 avenue Alfred à Montréal-Nord, autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, pour les contingence d'honoraires, pour une dépense totale de 66 281,68 \$ et approuver le projet de convention à intervenir.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'octroyer un contrat pour la construction de la réfection partiel des deux chalets au parc Charleroi. Les travaux concernent principalement:

- La réfection des vestiaires du chalet des baigneurs;
- L'amélioration de l'accessibilité universelle du chalet des baigneurs;
- La réfection de la toiture du chalet des patineurs;
- La réfection des salles toilettes du chalet des patineurs;

JUSTIFICATION

Ces travaux permettront de l'amélioration principalement des vestiaires du chalet des baigneurs et l'amélioration à l'accessibilité universelle de ces derniers. Les vestiaires et l'ensemble du bâtiment n'ont reçu aucune modification depuis leur construction en 1974. Cette réfection permettra de mieux répondre aux besoins des usagers de la piscine et des citoyens.

Le processus d'appel d'offres publiques 1089 s'est déroulé du 04 décembre 2020 au 13 janvier 2021. Sur treize (13) preneurs du cahier des charges, deux (2) ne sont pas des entrepreneurs, douze (12) ont effectué la visite obligatoire et neuf (9) ont déposé une soumission.

Les soumissions reçues ont été jugées conformes.

La durée de la validité des soumissions est d'une durée de 120 jours et se terminera le 13 mai 2021.

Le tableau normalisé des résultats de soumission résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 16% du montant des travaux, taxes incluses.

note : les montants inclus les taxes

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses incidentes au montant total de 15 000 \$, comprennent des dépenses d'achat de bureau employé, et de frais de communication et affichage.

Dans le cadre du programme de réfection des chalets de parcs, la Ville centre de Montréal, eng de : 67 029,76\$ pour le chalet des patineurs et 214 086,88\$ pour le chalet des baigneurs.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	(TAXI
Préma Inc.	625 745.69 \$		62
Soumissionnaire 2	650 593.78 \$		65
Soumissionnaire 3	660 991.28 \$		66
Soumissionnaire 4	669 556.91 \$		66
Soumissionnaire 5	672 738.38 \$		67
Soumissionnaire 6	705 601.58 \$		70
Soumissionnaire 7	728 595.63 \$		72
Soumissionnaire 8	774 694.68 \$		77
Soumissionnaire 9	796 991.74 \$		79

Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions	69
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	17
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	1.
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	2.
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	

L'arrondissement de Montréal-Nord avait présenté deux projets pour le parc Charleroi, soit celui du chalet et celui de la rénovation du chalet de la piscine, dans le cadre du programme de protection des biens d'importance locale. Le 15 juillet 2019, le Service de la gestion et de la planification immobilière a approuvé notre projet pour qu'il bénéficie d'une aide financière évaluée à 79 500 \$ pour le chalet de parc et le chalet de la piscine, pour la période 2019-2021, soit 50% des dépenses admissibles.

L'approbation de la liste des projets retenus dans le cadre du programme de protection des biens d'importance locale a été réalisée au sommaire décisionnel 1192124001.

Le présent contrat vise l'octroi de contrat qui se rattache à la rénovation des deux chalets du parc au programme de protection des biens d'importance locale - chalets de parcs.

Le montant du contrat est financé par un règlement d'emprunt local de l'arrondissement, et par le programme de protection des biens d'importance locale - chalet de parcs.

Le montant du contrat se répartit comme suit;

Parc Charleroi	Montant	Montant	Montant	financement	
	avant taxes	taxes incluses	net	règlement emprunt local	Prog chalets
Chalet de parc- travaux contrat 1089	141 899,54 \$	163 149,00 \$	148 976,78 \$	81 947,02 \$	6
Chalet de parc - contingences	8 000,00 \$	9 198,00 \$	8 399,00 \$	8 399,00 \$	
Chalet de piscine- travaux contrat 1089	402 345,46 \$	462 596,69 \$	422 412,44 \$	208 325,76 \$	21
Chalet de piscine- contingences	74 506,63 \$	85 664,00 \$	78 222,65 \$	78 222,65 \$	
Chalet de piscine - incidences	13 046,31 \$	15 000,00 \$	13 697,00 \$	13 697,00 \$	
	639 797,94 \$	735 607,69 \$	671 707,87 \$	390 591,43 \$	281

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ND

IMPACT(S) MAJEUR(S)

ND

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

ND

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

ND

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées :

Octroi du contrat : 3 février 2021 suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : début mars 2021

fin des travaux : début juin 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Paul DE VREEZE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Paul DE VREEZE, 21 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles THIVIERGE
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-14

Denis CHARLAND
Chef de division Études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1213484001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à FBI Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 226 959,50 \$, taxes incluses, un contrat pour les travaux de mise aux normes des systèmes de détection et d'alarme d'incendie et éclairage de secours aux cours de service des travaux publics et autoriser une dépense de 45 391,90 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 272 351,40 \$. Appel d'offres 1081 / 4 soumissionnaires

QUE soit adjugé à FBI Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 226 959,50 \$, taxes incluses, le contrat 1081 pour les travaux de mise aux normes des systèmes de détection et d'alarme d'incendie et éclairage de secours aux cours de service des travaux publics;

QUE soit autorisée une dépense de 45 391,90 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 272 351,40 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claudel TOUSSAINT **Le** 2021-01-13 18:15

Signataire :

Claudel TOUSSAINT

Directeur
Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1213484001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à FBI Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 226 959,50 \$, taxes incluses, un contrat pour les travaux de mise aux normes des systèmes de détection et d'alarme d'incendie et éclairage de secours aux cours de service des travaux publics et autoriser une dépense de 45 391,90 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 272 351,40 \$. Appel d'offres 1081 / 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En juillet 2018, une note a été adressée à la direction de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'informer, que le service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) souhaitait mettre à la disposition des arrondissements un programme de soutien financier, afin de pallier aux problèmes urgents reliés aux sites des cours de services pouvant nuire aux opérations, à la sécurité des employés et celle du public. Le SGPI financera tout projet qui sera accepté et la gestion et l'exécution seront sous la responsabilité des arrondissements.

Après évaluation et analyse du dossier soumis par l'arrondissement, le SGPI a confirmé en date du 5 décembre 2018, que la demande de l'arrondissement a été partiellement retenue. Au total dix (10) des treize (13) projets soumis, ont été approuvés.

Vu la nature des travaux pour quatre (4) des dix (10) projets approuvés par le SGPI, ils ont été regroupés dans un seul lot et donc un seul appel d'offres a été lancé pour ces quatre projets.

Dans le présent dossier, les documents d'appel d'offres publics, ainsi que les plans et devis ont été préparés par la firme d'ingénieurs Ponton Guillot inc.

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'adjuger un contrat pour la réalisation des travaux de ces quatre (4) projets, suite l'appel d'offres public No. 1081.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1029 (12 juin 2019), autoriser un virement budgétaire de 935 897 \$ en provenance du budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification

immobilière (SGPI), vers le budget de fonctionnement de l'arrondissement Montréal-Nord, afin d'entreprendre les travaux jugés urgents concernant leur cour de services.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à FBI Électrique Inc.

Les travaux comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Fourniture, installation et mise en service de systèmes d'alarme-incendie ;
- Fourniture, installation et mise en service de systèmes de détection de monoxyde de carbone ;
- Fourniture, installation et mise en service de l'éclairage d'urgence et des enseignes de direction d'issues.

Les ouvrages concernent différents bâtiments sur le territoire de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public du projet d'exécution des travaux a été annoncé dans le Journal de Montréal, ainsi que le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Cet appel d'offres d'une durée de quarante-neuf (49) jours a été lancé le 7 octobre 2020 et les offres ont été ouvertes le 25 novembre 2020. Six (6) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres. Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions soit le 25 novembre 2020.

La nature des addendas est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
No. 1	22 octobre 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (modification au devis électricité)	non
No. 2	23 octobre 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires	non
No. 3	30 octobre 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (modification aux plans électricité)	oui
No. 4	02 novembre 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires	non
No. 5	10 novembre 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires	oui
No. 6	17 novembre 2020	Révision de l'addenda 3 (modification aux plans d'électricité)	non

Parmi les dix (10) preneurs du cahier des charges, quatre (4) ont déposé une soumission. À noter que l'Association de la construction du Québec (ACQ) prend systématiquement le cahier des charges sans déposer de soumission.

Il est à noter aussi que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a commandé le cahier des charges pour un autre but.

Les dix (10) preneurs du cahier des charges sont:

- ACQ - Provinciale
- Desjardins Sécurité du Bâtiment
- FBI Électrique inc.
- HANS ALDER ELECTRIQUE INC. ;
- Procova Inc.
- QUALITECK Électrique
- Réko Ltée
- Séga Qc Électrique Inc.
- Systèmes Urbains Inc.
- Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Les quatre (4) preneurs du cahier des charges ayant remis une soumission sont :

- FBI Électrique Inc.
- Desjardins sécurité du bâtiment
- Systèmes Urbains Inc.
- Hans Alder Électrique Inc.

L'analyse de conformité des soumissions révèle que les quatre (4) soumissions sont jugées conformes.

Le résultat de l'appel d'offres est résumé dans le tableau suivant :

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences 20%)	TOTAL (taxes incluses)
FBI Électrique Inc.	226 959,50 \$	45 391,90 \$	272 351,40 \$
Desjardins sécurité du bâtiment	367 777,77 \$	73 555,55 \$	441 333,32 \$
Systèmes Urbains Inc.	375 431,32 \$	75 086,26 \$	450 517,58 \$
Hans Alder Électrique Inc.	456 430,96 \$	91 286,19 \$	547 717,15 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	492 078,00 \$	98 415,60 \$	590 493,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-318 142,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-54 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			168 981,92 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			62 %

La différence entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation des professionnels représente un écart de - 54 %. Une partie de cet écart s'explique principalement par :

- Item 00-Conditions générales (environ 15% du montant global selon l'estimation des professionnels) : FBI Électrique Inc., présente un montant très bas (écart de - 92.6 % de la dernière estimation des professionnels et presque dix fois (10) moins cher du 2^e plus bas soumissionnaire conforme) ;

Les contingences de 20 % (45 391,90 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que FBI Électrique Inc., est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal du projet est de 272 351,40 \$ taxes incluses. Il se répartit comme suit :

- Coût travaux de construction: 226 959,50 \$ taxes incluses;
- Coût contingences de construction: 45 391,90 \$ taxes incluses.

Ces dépenses seront assumées à 100% par le service de gestion et planification immobilière (SGPI), dans le cadre de son programme de soutien financier pour les cours de service. Les montants ont été virés à l'arrondissement de Montréal-Nord dans le budget de fonctionnement en 2019.

Le montant non dépensé au 31 décembre de l'année 2019 a été ajouté au surplus de l'arrondissement.

L'arrondissement a affecté au surplus de l'arrondissement un montant représentant le solde des dépenses non réalisées au programme de cours de service.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact dû à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : février 2021 suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : février 2021

Fin des travaux : juillet 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Ahmed Yasmi / Hassen El-Hocine

Parties prenantes

Ahmed YASMI, Montréal-Nord
Hassen EL-HOCINE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Ahmed YASMI, 11 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bassam AJAM
c/d sout.technique <<arr.mtl>>

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Le : 2021-01-11



Dossier # : 1203301003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), pour un montant de 200 000 \$, taxes incluses, un contrat de service de refuge pour animaux et de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, avec une option de renouvellement d'une année et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit octroyé à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), pour un montant de 200 000 \$, taxes incluses, un contrat de service de refuge pour animaux de même qu'un service de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, avec une option de renouvellement d'une année;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-01-20 08:57

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203301003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), pour un montant de 200 000 \$, taxes incluses, un contrat de service de refuge pour animaux et de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, avec une option de renouvellement d'une année et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Le 31 décembre 2020, le contrat avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) a pris fin. Il est maintenant temps de convenir d'une nouvelle entente pour assurer le service au-delà de l'échéance et pour les années à venir ou jusqu'à l'aménagement du nouveau refuge animalier municipal.

Le contrat joint en annexe a été élaboré en partenariat entre la SPCA et la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Il propose, outre le volet de service de refuge pour animaux, le développement d'une approche éducative et de sensibilisation pour les propriétaires d'animaux de compagnie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 février 2018 :

Octroyer à Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), au montant de 125 000 \$ pour la période du 1er mars 2018 au 31 décembre 2018, 150 000 \$ en 2019 et 150 000 \$ en 2020, un contrat de service de refuge pour animaux de même qu'un service de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er mars 2018 au 31 décembre 2020 avec une option de renouvellement d'une année et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme. (Résolution CA18 10029)

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 19 octobre 2017 :

Approuver la prolongation du contrat octroyé à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), au montant de 25 000 \$, pour les services de refuge pour animaux et de contrôle d'animaux errants, pour la période du 21 novembre 2017 au 28 février 2018.

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 19 juillet 2017 :

Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Société pour la prévention de la cruauté envers les

animaux (canadienne) (SPCA).

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2015 :

Octroyer à Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), au montant de 170 000 \$ la première année et de 160 000 \$ la deuxième année, un contrat de service de refuge pour animaux de même qu'un service de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017 avec une option de renouvellement d'une année et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

Il s'agit de conclure un contrat de service de refuge pour animaux et de contrôle d'animaux errants.

JUSTIFICATION

La convention de service restera pratiquement la même, puisque très peu de changements sont proposés par ces derniers et nous-mêmes. En effet, nous nous considérons satisfaits des services reçus. Cette nouvelle convention conserve la possibilité pour l'arrondissement d'y mettre un terme avec un préavis de trente (30) jours en tout temps, sans la nécessité de mise en demeure ni recours. Par ailleurs, l'approche contractuelle basée sur une prestation de service à un prix unique (à l'acte) favorise l'intégration des bonnes pratiques visant à réduire à la source la problématique quant au nombre grandissant d'animaux pris en charge annuellement. Par ailleurs, cette approche traduit un coût reflétant spécifiquement le service rendu.

La Loi sur les cités et villes permet de conclure un contrat visant la fourniture de services avec un organisme à but non lucratif (OBNL), sans avoir à procéder par soumission publique ou invitation (réf. : article 573.3 par 2.1^e).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la durée du contrat, seulement des services « à la pièce » seront facturés annuellement pour un montant maximum de 100 000 \$. Ces derniers sont spécifiés dans le contrat et seront facturés selon les besoins de l'arrondissement.

Il est important de souligner qu'il s'agit d'un contrat essentiellement à l'acte et que les montants pour chacun des services ont été uniformisés. Les montants totaux annuels ont été estimés sur la base de statistiques des années précédentes démontrant une tendance à la baisse des coûts reliés aux services de cueillette et de refuge.

La SPCA étant un organisme de bienfaisance, le présent contrat est exonéré de perception de la T.P.S. et de la T.V.Q.

La dépense de 200 000\$ sera financée par le budget de fonctionnement et se répartie de la façon suivante;

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 : 100 000\$,

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 ; 100 000\$.

Il y a une option de renouvellement pour l'année 2023.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La collaboration entre la SPCA, la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises et la Division des permis et inspections est appelée à être poursuivie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 1er février 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Katherine DUROCHER
c/d permis & inspections arrondissements

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2021-01-11



Dossier # : 1219011001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Horticulture et Arboriculture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à 9331-4854 Québec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 136 245,37 \$, taxes incluses, un contrat pour des services d'essouchement d'arbres publics. Appel d'offres 20-18528 / 7 soumissionnaires

QUE soit adjugé à 9331-4854 Québec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 136 245,37 \$, taxes incluses, le contrat 20-18528 pour des services d'essouchement d'arbres publics;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claudel TOUSSAINT **Le** 2021-01-13 17:59

Signataire :

Claudel TOUSSAINT

Directeur
Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1219011001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Horticulture et Arboriculture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à 9331-4854 Québec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 136 245,37 \$, taxes incluses, un contrat pour des services d'essouchement d'arbres publics. Appel d'offres 20-18528 / 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'abattage d'arbres publics sur son territoire, l'arrondissement de Montréal-Nord doit attribuer un contrat pour des services d'essouchement d'arbres afin de permettre le remplacement des arbres abattus. L'arrondissement ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour effectuer à l'interne ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le contrat comprend l'essouchement de 349 souches de DHP (diamètre à hauteur de la poitrine) allant de 15 cm à 76 cm et plus, jusqu'à concurrence d'un montant total de 136 245,37 \$.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public a été préparé par le Service de l'approvisionnement et a eu lieu le 8 décembre 2020. Sept (7) entreprises ont déposé une soumission conforme. Le tableau des écarts présenté en pièce jointe comprend la liste des soumissionnaires et les écarts de prix. L'adjudicataire recommandé est la firme 9331-4854 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme.

L'estimation pour ce dossier a été réalisée par les professionnels à l'interne. L'écart entre la plus basse soumission et l'estimation révèle un écart favorable à la Ville de 25 415,22 \$ (18 %).

Suite à l'adjudication du contrat par le Conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, un ordre de débiter les travaux doit être donné par le directeur des travaux publics à l'entrepreneur lors de la rencontre de démarrage. Étant donné la situation de force majeure (Covid-19), une entente sera prise avec l'entrepreneur, quant au calendrier de réalisation des travaux, et ce, selon les modalités prévus au devis techniques et au document d'appel d'offres du Service d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 136 245,37 \$ taxes incluses.
La dépense sera financée de la façon suivante;

Un montant de 83 730,54\$ taxes incluses par le budget de fonctionnement de l'arrondissement,

Et le solde soit 52 514,83\$ taxes incluses par le plan canopé

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'essouchement est une étape essentielle afin de permettre le remplacement d'arbres. Ainsi, le présent contrat contribue au développement durable, car il permet la plantation subséquente d'arbres, ce qui amène de nombreux bénéfices pour l'arrondissement (ex.: diminution des températures de surface, filtration de l'air, etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre THOUIN
Chef de division - Voirie-aqueduc

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Le : 2021-01-11

**Dossier # : 1207387004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1084 pour les travaux de remplacement des revêtements de plancher de la bibliothèque Henri-Bourassa de l'arrondissement de Montréal-Nord.

QUE soit rejetée la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1084 pour les travaux de remplacement des revêtements de plancher de la bibliothèque Henri-Bourassa.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-01-20 09:17**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207387004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1084 pour les travaux de remplacement des revêtements de plancher de la bibliothèque Henri-Bourassa de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord a procédé à un appel d'offres public pour le remplacement des revêtements de plancher de la bibliothèque Henri-Bourassa. Un seul soumissionnaire a déposé une soumission et celle-ci n'est pas conforme.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de rejeter la soumission pour la réalisation de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Sans objet.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 3 au 25 novembre 2020 pour une durée totale de vingt-deux (22) jours. Sur les cinq (5) preneurs du cahier des charges, dont la liste complète se trouve en pièce jointe, une (1) soumission a été déposée et quatre (4) preneurs se sont désistés.

Un (1) addenda a été émis 12 novembre 2020, l'émission de ce dernier a été faite treize (13) jours avant l'ouverture publique des soumissions. Cet addenda avait pour but d'enlever des informations erronées au devis sur la présence possible de contaminants. Cet addenda n'avait pas d'incidence sur le prix des soumissions. La publication de cet addenda n'a eu aucune incidence sur la date de dépôt des soumissions.

Une (1) soumission a été déposée, et elle est jugée non conforme par les professionnels et le service d'approvisionnement de l'arrondissement. Le soumissionnaire a omis de fournir la preuve d'expérience antérieure exigée à l'article 8 des Clauses administratives spéciale, ce qui entraîne, tel que précisé à l'article en question, un rejet automatique de la soumission.

Le soumissionnaire a aussi omis de fournir l'annexe H – *Lettre d'intention d'assurer un*

soumissionnaire , un défaut jugé mineur si le soumissionnaire fournit le document dûment complété et conforme à l'arrondissement dans une période raisonnable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (INCIDENCES) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
aucune		n/a	
		n/a	
		n/a	
Dernière estimation réalisée par ARTESA Inc.	210 948.00 \$	n/a	210 948.00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]			%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			%

Il est recommandé de procéder à un nouvel appel d'offres au printemps 2021 sur une période plus longue permettant la participation de plusieurs soumissionnaires et à la réception de prix compétitifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un nouvel appel d'offres sera lancé au printemps 2021, la période exacte reste à confirmer. La date des travaux de construction est maintenue pour l'instant.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un suivi sera assuré afin d'informer toutes les parties prenantes de la période du nouvel appel d'offres.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier de réalisation du mandat est détaillé selon les phases ci-dessous :

PHASES PROJÉTÉES	DATES
Adjudication du contrat (CA)	À confirmer
Début des travaux	16 août 2021
Fin des travaux - prise de possession	09 octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le soumissionnaire est non conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires est en pièce jointe.

La recommandation des professionnels responsables d'analyser les soumissions reçues est en pièce jointe.

Des clauses pour la prévention de la fraude et de manœuvres dolosives sont incluses au Règlement de gestion contractuelle de cette soumission.

Le présent appel d'offres respecte le Règlement de gestion contractuelle.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Ahmed YASMI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel BUSSIÈRES, Montréal-Nord

Lecture :

Jérôme VAILLANCOURT, 24 novembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élise LAPOINTE
architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-11-24

Denis CHARLAND
Chef de division Études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

**Dossier # : 1204988007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente de partenariat pluriannuel 2021-2023 à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous. Ce projet d'entente s'inscrit dans les orientations du cadre de référence de l'arrondissement de Montréal-Nord intitulé «Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif 2020-2025» adopté en décembre 2019.

Il est recommandé :

QUE soit approuvé le projet d'entente de partenariat pluriannuel 2021-2023 à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous. Ce projet d'entente s'inscrit dans les orientations du cadre de référence de l'arrondissement de Montréal-Nord intitulé *Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif 2020-2025* adopté en décembre 2019;

ET QUE M. Claudel Toussaint, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, soit mandaté pour signer l'entente.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-01-22 16:55**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204988007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente de partenariat pluriannuel 2021-2023 à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous. Ce projet d'entente s'inscrit dans les orientations du cadre de référence de l'arrondissement de Montréal-Nord intitulé «Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif 2020-2025» adopté en décembre 2019.

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2019, le conseil d'arrondissement adopte son nouveau *Cadre de référence en gestion des programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif 2020-2025*. Ce document administratif basé sur des valeurs organisationnelles d'équité, de transparence, de communication et de respect sert de guide à la prise de décision de l'administration municipale lorsque vient le temps d'octroyer des contributions financières. Le document prévoit également la réalisation d'ententes de partenariat avec des acteurs majeurs (OBNL) du milieu reconnu à cause de leur mission et de leur expertise unique dans certains domaines qui prolongent la mission de l'arrondissement. L'organisme Un itinéraire pour tous, fait partie de ces acteurs majeurs qui partagent avec l'arrondissement des compétences en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette complémentarité s'inscrit dans les valeurs et la philosophie de l'administration. Elle se traduit notamment dans la gestion opérationnelle de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord entre les responsables d'UIPT et ceux de l'arrondissement, mais aussi dans l'articulation d'une offre de services annuelle pour l'ensemble des citoyens de l'arrondissement, particulièrement ceux du secteur nord-est de Montréal-Nord.

Depuis 2006, l'arrondissement entretient des liens d'affaires avec l'organisme à titre de fournisseur de services notamment pour:

- la cogestion des locaux communautaires de la Maison culturelle de Montréal-Nord (2009, contrat reconduit le 6 avril 2020 pour 3 ans - 2020-2021-2022);
- la supervision des jeux vidéo à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (2014);
- l'encadrement des jeunes à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (2019).

Et pour l'animation d'une offre de services dans les locaux de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et au parc Henri-Bourassa:

- programmation annuelle d'activités des secteurs mobilisation citoyenne, jeunesse et pôle d'action du samedi (2005)

Pour réaliser ces différents mandats, UIPT reçoit annuellement un soutien financier, technique, matériel et professionnel de la Direction de la culture des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS). Ce soutien se traduit par le biais de conventions de contributions financières et de contrats de service de gré à gré qui sont rattachés à l'entente de partenariat pluriannuelle (2021-2023). Les modalités spécifiques de chacune de ces ententes ainsi que leur durée sont déterminées par les différentes divisions concernées.

Le présent sommaire vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement le projet d'entente de partenariat pluriannuel 2021-2023 à intervenir avec l'organisme Un itinéraire pour tous. Ce projet d'entente s'inscrit dans les orientations du cadre de référence de l'arrondissement de Montréal-Nord intitulé *Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif 2020-2025* adopté en décembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 079 du 6 avril 2020 - Accorder une contribution financière de 105 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, pour un montant de 35 000 \$ par année, à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, et approuver le projet d'entente triennal à intervenir.

CA19 10 488 du 3 décembre 2019 - Adopter le nouveau Cadre de référence en gestion des programmes d'aide financière aux organismes à but non lucratif 2020-2025 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

En conformité avec le *Cadre de référence en gestion des programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif 2020-2025*, la présente entente, élaborée conjointement par la Division du développement social, la direction d'Un itinéraire pour tous et son président, définit les bases du partenariat entre l'Arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ainsi que les modalités de mise en oeuvre s'y rattachant. Le document comporte huit sections: 1) définition, mission et rôles des parties, 2) contexte, 3) intention générale 4) bases du partenariat, 5) principes directeurs, 6) engagements en matière bilatérale, de reconnaissance des expertises, de contributions aux services, de gestion des initiatives ou des projets et en matière contractuelle, 7) durée de l'entente et 8) signature des parties.

Selon la nature des liens d'affaires qui unissent l'organisme à l'arrondissement soit à titre de fournisseurs de services ou de partenaires dans l'animation de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord des conventions de contributions financières ainsi que des contrats de service de gré à gré seront élaborés en 2021. La durée, la nature ainsi que les modalités spécifiques liées au versement des contributions, à la reddition de compte ainsi qu'à l'évaluation des objectifs à atteindre seront définies dans chaque document.

Le contenu de l'entente a été validé par le comité des élu.es et de la haute direction à la rencontre du 21 janvier 2021 et par le conseil d'administration d'Un itinéraire pour tous le 28 janvier 2021.

JUSTIFICATION

Considérant que:

Par son expertise, sa mission, son rôle complémentaire à celui de l'arrondissement, Un itinéraire pour tous contribue à la mise en œuvre des orientations et des actions adoptées collectivement par la communauté de Montréal-Nord.

Que l'organisme partage avec l'arrondissement des compétences, entre autres, en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire nord-montréalais.

Qu'il s'agit d'un partenaire majeur ayant des champs d'expertise spécifiques complémentaires à ceux offerts par l'arrondissement dans le secteur nord-est de Montréal-Nord au niveau de:

- l'accueil, l'animation, la participation, la consultation et la mobilisation citoyenne (réseautage);
- l'accompagnement et service d'accueil et de référencement des citoyens dans un contexte multiculturel ;
- la cogestion de locaux dans un établissement municipal;
- la gestion et coordination d'offre de services et d'activités à la population en contexte régulier et particulier (urgence sociale);
- éducation populaire, développement du pouvoir d'agir des citoyens en contexte de lutte à la pauvreté
- l'intervention jeunesse, la persévérance scolaire et la réussite éducative
- de sa connaissance des enjeux et de la dynamique du secteur nord-est de Montréal-Nord

L'entente convenue entre les deux parties officialise la relation de partenariat entre l'Arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

De par sa nature et son contenu, l'entente de partenariat pluriannuelle 2021-2023 s'appuie sur deux principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise soit : *Une collectivité au coeur du développement durable et Une meilleure qualité de vie.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le modèle de partenariat proposé dans l'entente s'inspire du *Faire ensemble* plutôt que du *Faire faire* tant avec les citoyens et les autres organismes actifs dans le champ du développement social et communautaire à Montréal-Nord. En ce sens, l'Arrondissement de Montréal-Nord reconnaît ces citoyens et ces organisations comme étant des acteurs qui contribuent, sur la base de leur propre expertise, à l'atteinte d'objectifs communs en matière de développement de la communauté nord-montréalaise. Le partenariat tel que défini dans l'entente s'inscrit dans une volonté de concertation entre l'Arrondissement de Montréal-Nord et ces citoyens et organisations dans la réalisation d'objectifs communs afin que chacune des organisations puisse actualiser pleinement sa mission en lien avec l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des Nord-Montréalais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des relations avec les citoyens et communications produira un communiqué pour annoncer l'adoption de l'entente de partenariat pluriannuelle 2021-2023 intervenue entre l'Arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février ou mars 2021: Création d'un comité mixte de suivi de l'entente de partenariat pluriannuelle 2021-2023 et discussion pour la mise en place d'un processus d'évaluation de la programmation annuelle d'activités d'UIPT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2020-11-19



Dossier # : 1214988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 155 467 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités 2021 et approuver le projet de convention. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la nouvelle entente de partenariat pluriannuelle 2021-2023 à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous.

QUE soit accordée une contribution financière de 155 467 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités 2021. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la nouvelle entente de partenariat pluriannuelle 2021-2023 à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous ;
QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal-Arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-01-22 16:53

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1214988001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 155 467 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités 2021 et approuver le projet de convention. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la nouvelle entente de partenariat pluriannuelle 2021-2023 à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous.

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite d'une série d'échanges réalisée entre la Division du développement social, la direction d'Un itinéraire pour tous (UIPT) et de son conseil d'administration à l'automne dernier entourant le projet d'entente de partenariat pluriannuelle 2021-2023 et les contrats de contributions financières s'y rattachant, UIPT a déposé auprès de la DCSLDS une proposition de financement pour sa programmation annuelle d'activités de l'année 2021 uniquement. Cette demande tient compte du contexte incertain dû au Covid-19 et des contraintes que cela occasionne sur l'offre de services offerte aux citoyens. Les paramètres entourant le financement de la programmation pour les années 2022 et 2023, feront l'objet de discussions entre UIPT et la Division du développement social au courant de l'année 2021 en conformité avec les termes de l'entente de partenariat pluriannuelle 2021-2023. Cette entente officialise le partenariat et les liens d'affaires qui unissent les deux organisations depuis 2004.

À titre de rappel, la programmation annuelle d'activités d'UIPT se déroule à la Maison culturelle et communautaire (MCC) de Montréal-Nord et au parc Henri-Bourassa et s'adresse particulièrement à une population vulnérable du secteur nord-est de Montréal-Nord reconnu pour sa grande défavorisation sociale et matérielle. Elle vise à leur offrir des activités, des événements ainsi que des services de référencement répondant à leurs besoins ainsi que des outils pour développer leur pouvoir d'agir dans un but d'améliorer leur qualité de vie.

Après analyse du dossier par le comité des élu.es, de la haute direction lors d'une réunion tenue le 21 janvier 2021, il a été recommandé au conseil d'arrondissement d'accorder, un financement de 155 467 \$ à UIPT pour soutenir son projet. Il s'agit d'une aide transitoire, pour une période d'un an allant de janvier à décembre 2021. Le versement de cette subvention est assujéti au respect des conditions de la convention de contribution financière qui s'y rattache.

La programmation annuelle d'activités d'UIPT est soutenue financièrement par l'arrondissement depuis 2005.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 264 du 5 octobre 2020 - Approuver la convention modifiée à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous, dans le cadre de la contribution financière de 155 467 \$ octroyée pour l'année 2020 pour la mise en œuvre de la programmation annuelle d'activités des secteurs : mobilisation citoyenne, jeunesse et pôle d'action du samedi.

CA20 10 203 du 6 août 2020 - Accorder une contribution financière de 155 467 \$ à Un itinéraire pour tous, pour l'année 2020, pour l'animation de sa programmation annuelle à la Maison culturelle et communautaire et approuver le projet de convention à intervenir.

CA20 10 042 du 2 mars 2020 - Accorder des contributions financières totalisant la somme de 1 531 563,63 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, la contribution de l'année 2020 totalisant 504 321,21 \$ se répartie aux organismes suivants : 105 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour les projets Aspirants-animateurs (40 000 \$), Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ (40 000 \$) et Milieu de vie (25 000 \$), 100 015 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets Ma première expérience de travail (85 000 \$) et École culinaire Les petits chefs (15 015 \$), 63 937,21 \$ à l'Institut Pacifique pour les projets Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique (43 093 \$) et Temps libre été (20 844,21 \$), 62 500 \$ à La musique aux enfants pour le projet La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord, 41 769 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet Psychomotricité, **38 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Mentorat pour la réussite scolaire**, 35 600 \$ à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet Place à l'entraide, 33 663 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet Certification et engagement jeunesse, 13 837 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet Mon samedi y'a pas de parents !, 10 000 \$ au YMCA du Québec pour le projet Alternative à la suspension, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un budget issu de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023, d'un budget issu de la Politique de l'enfant de Montréal et d'un budget issu de l'arrondissement dédié à Priorité Jeunesse et approuver les projets de convention à intervenir.

DESCRIPTION

Brève description du projet:

La programmation annuelle d'activités d'UIPT 2021 offerte aux résidents du secteur nord-est de Montréal-Nord se décline en trois principaux volets. Considérant le contexte pandémique dû au Covid-19, il est à noter que les activités ainsi que les services de l'organisme seront offerts en virtuel et en présentiel si le contexte le permet.

A) La mobilisation citoyenne veille à favoriser la constitution d'un filet social autour des citoyens vulnérables grâce à une programmation d'activités (régulières et ponctuelles) mobilisatrices, agissant sur des transformations personnelles et sociales, établies à partir des besoins exprimés par les citoyens et permettant aux intervenants de déceler et d'intervenir sur des problématiques individuelles (références, soutien psychosocial, soutien matériel) et sociales (sensibilisation, information, démarche d'éducation populaire).

B) La programmation jeunesse propose des ateliers, projets continus, groupes de partage et intervention en milieu de vie qui contribuent à renforcer les comportements sains (saines habitudes de vie, comportements liés au bien-être, réussite éducative). Elle initie les

adolescents à l'engagement citoyen et communautaire, leur donnant ainsi le pouvoir d'agir sur la transformation de leur milieu de vie. La programmation comprend également du mentorat scolaire et de l'aide aux devoirs pour les jeunes du secondaire. Cette année, UIPT offrira, le samedi, du soutien scolaire aux enfants des écoles primaires du secteur nord-est. L'enjeu de la persévérance scolaire est un incontournable et un effet collatéral majeur dû à la pandémie actuelle.

C) Le pôle d'action du samedi concentre des activités gratuites d'aide aux devoirs, de découvertes artistiques et de cours de langue pour les enfants (0-12 ans) et les familles le samedi, mais en offre toute la semaine afin de répondre à la forte demande. Celles-ci contribuent à alimenter le plaisir d'apprendre chez les enfants. Un soutien est offert aux parents.

Il est à noter qu'en mars 2020, dans le cadre d'un appel de projets visant la mise en oeuvre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027, l'arrondissement a accordé à UIPT un financement triennal (2020-2023) de 38 000 \$ par année pour son projet *Mentorat pour la réussite scolaire*. Ce projet fait partie de l'offre de services de l'organisme en lien avec le secteur jeunesse de sa programmation annuelle d'activités.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'accorder un financement en 2021 à UIPT pour maintenir l'offre de service de sa programmation annuelle d'activités à la MCC offert aux citoyens du secteur nord-est de Montréal-Nord considérant le contexte pandémique actuel et de ses effets sur la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense totalise un montant de 155 467 \$ qui est entièrement assumé par un budget de fonctionnement de l'arrondissement de Montréal-Nord. Les versements à l'organisme sont conditionnels au respect des termes de la convention et de l'entente et seront répartis comme suit:

- Un premier versement au montant de 77 733 \$ dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- Un deuxième versement au montant de 62 188 \$ soit le 2 juillet 2021 à la suite de l'évaluation mi-étape de l'évolution de la programmation annuelle des activités d'UIPT;
- Un troisième et dernier versement au montant 15 546 \$ soit le 30 janvier 2022 à la suite de l'analyse par la DCSLDS du dépôt du rapport final du projet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi d'une contribution financière à UIPT pour la mise en oeuvre de sa programmation annuelle d'activités en début d'année 2021 permettra à l'organisme de mieux planifier les ressources nécessaires pour maintenir son offre de services sur toute l'année. Cela leur permettra également d'éviter une diminution en nombre d'heures ou une coupure de services pour les résidents du secteur nord-est de Montréal-Nord qui subissent durement les contrecoups de la crise sanitaire actuelle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'impact de la pandémie dû au Covid-19 est très important pour les résidents du secteur nord-est de Montréal-Nord. De par sa localisation (MCC) stratégique, UIPT est connu des citoyens, des familles, des organismes et des institutions du secteur et est devenu au fil des années, un incontournable pour les résidents du secteur et les personnes nouvellement arrivées sur le territoire, mais aussi pour les intervenants du milieu et d'ailleurs. Il est donc important de soutenir l'offre de services de l'organisme qui oeuvre dans un milieu de grande pauvreté matérielle et sociale.

De plus, UIPT est un partenaire de premier plan pour sensibiliser et outiller les citoyens face au Covid-19. De par sa mission de mobilisation et sa présence constante sur le terrain, UIPT connaît très bien la dynamique locale et les enjeux de la population de ce secteur. Sa participation et sa contribution à divers lieux de concertations stratégiques et son rôle de « lanceur d'alerte », fait de cet organisme, un partenaire de premier plan pour l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des relations avec les citoyens et communications produira un communiqué pour annoncer l'octroi de la contribution financière à Un itinéraire pour tous pour mettre en oeuvre sa programmation et pour l'adoption de l'entente de partenariat pluriannuelle 2021-2023

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- **Juillet 2021:** Suivi de l'évaluation de la mise en oeuvre de la programmation annuelle d'activités d'UIPT.
- **Décembre 2021:** Dépôt du rapport final de la programmation annuelle d'activités d'UIPT et analyse par la DCSLDS.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-20

Marie-Claude FOURNIER
c/d sl & dev.soc en arrondissement

**Dossier # : 1204394009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 37 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'embauche d'un intervenant jeunesse visant à assurer une présence active à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 37 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'embauche d'un intervenant jeunesse visant à assurer une présence active à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

Et QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claudel TOUSSAINT **Le** 2021-01-14 10:32**Signataire :**

Claudel TOUSSAINT

Directeur
Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1204394009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 37 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'embauche d'un intervenant jeunesse visant à assurer une présence active à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord une contribution financière de 37 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'embauche d'un intervenant jeunesse supplémentaire dans le cadre de son projet Jeunesse-Action Nord-Est. Cette ressource interviendra principalement auprès de la clientèle des 12-17 ans qui fréquente la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord sur l'heure du midi et après les heures de classe afin de créer des liens avec eux et pour assurer une appropriation respectueuse des lieux. La période prévue est de 35 semaines pour couvrir la période du calendrier scolaire.

Dans le cadre de ce projet, Un itinéraire pour tous travaille en étroite collaboration avec l'école secondaire Henri-Bourassa et la Division des bibliothèques de Montréal-Nord afin d'offrir des alternatives constructives aux adolescents qui fréquentent la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.

Il s'agit de:

- développer une communication et un contact avec les jeunes dans la bibliothèque tout en favorisant le respect du code de conduite qui s'y applique;
- intervenir directement auprès des jeunes lors de résolution de problèmes, en collaboration avec le personnel de la bibliothèque, en coordonnant au besoin le soutien apporté aux jeunes par d'autres ressources et intervenants du milieu;
- assurer au besoin une présence à l'école et dans les lieux ciblés pour assurer le relais de l'information entre partenaires;
- encadrer le déploiement d'activités organisées par et pour les jeunes (empowerment) lors des journées de relâche scolaire (journées pédagogiques, semaine de relâche et vacances estivales) et de réaliser du référencement vers les programmes des partenaires (écoles et arrondissement).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 066 du mars 2020 - Accorder une contribution financière maximale de 37 000 \$ à Un itinéraire pour tous, pour l'embauche d'un intervenant jeunesse visant à assurer une présence active à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-

Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

CA18 10 442 du 12 novembre 2018 - Accorder une contribution financière de 31 603,25 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'embauche d'un intervenant jeunesse visant à assurer une présence active à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme: Un itinéraire pour tous

Titre du projet: Intervenant jeunesse pour assurer une présence à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC) sous la responsabilité d'UIPT.

Brève description du projet: Il s'agit d'une demande de bonification du projet Jeunesse-Action Nord-Est afin d'accroître l'impact essentiellement au niveau du vivre-ensemble en travaillant le développement de saines relations et de comportements respectueux auprès de la clientèle adolescente fréquentant la bibliothèque de la MCC en dehors des heures de classe. Cette démarche permettra d'encourager une appropriation positive et respectueuse de la bibliothèque (et autres lieux publics environnants) par les jeunes et de réagir rapidement pour accompagner à la fois le personnel en fonction en bibliothèque dans leurs interactions avec la clientèle et les jeunes vulnérables ou en difficulté.

JUSTIFICATION

En raison de l'augmentation de la fréquentation de la bibliothèque de la MCC, ainsi que de la récurrence de problématiques comportementales chez certains jeunes, Un itinéraire pour tous, l'arrondissement (via les bibliothèques de Montréal-Nord) et l'école secondaire Henri-Bourassa s'unissent et s'entendent sur le fait qu'il est nécessaire d'accroître les ressources disponibles en assurant une présence importante à la bibliothèque et en assurant le respect de codes de conduite basés sur le respect des mêmes valeurs. Le recours à une intervention sociale devrait permettre d'assurer un climat approprié pour les citoyens qui fréquentent la bibliothèque comme pour le personnel en place.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les versements à l'organisme se feront comme suit:

50 % du montant à la signature de la convention: (18 500,00 \$);

40 % du montant à la mi période visée par l'entente: juin 2021 (14 800,00 \$);

10 % du montant à la fin de la période visée par l'entente: 31 décembre 2021 (3 700,00 \$).

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les objectifs du projet sont de :

- Favoriser l'instauration d'un environnement sécuritaire et agréable dans la bibliothèque et lieux autour de l'école secondaire Henri-Bourassa en dehors des heures de cours.
- Consolider les liens entre les différents acteurs impliqués (école-arrondissement-UIPT-familles) afin de favoriser des interventions cohérentes et efficaces lors de résolution de problèmes auprès de jeunes vulnérables ou en difficultés.
- Permettre aux jeunes de développer leurs intérêts et leurs compétences de façon constructive.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités prévues au protocole de visibilité de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fera l'objet d'un suivi régulier de la part de la Division des bibliothèques. Un premier rapport est exigé à la mi-étape ainsi qu'un rapport final le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DÉSILETS
Chef de division des bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Claudé TOUSSAINT
Directeur

Le : 2021-01-12



Dossier # : 1204394010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord » pour l'année 2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit accordée une contribution financière de 15 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord » pour l'année 2021;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claudel TOUSSAINT **Le** 2021-01-14 10:30

Signataire : Claudel TOUSSAINT

Directeur
Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1204394010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord » pour l'année 2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire décisionnel vise à octroyer une contribution financière de 15 000,00 \$ issue du budget de fonctionnement des bibliothèques, à l'organisme Un itinéraire pour tous pour le projet mentionné en objet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 067 du 3 mars 2020 - Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord » en 2020 et approuver le projet de convention à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA19 10 008 du 21 janvier 2019 - Accorder une contribution financière de 15 000,00 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Animation de soirées de jeux vidéo de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord» en 2019 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA18 10 367 du 10 septembre 2018 - Accorder une contribution financière de 7 674,42 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Animation de soirées de jeux vidéo de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord» en 2018 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA18 10 075 du 12 mars 2018 - Accorder une contribution financière de 7 325,58 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Animation de soirées de jeux vidéo de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord» en 2018 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA17 10 012 du 16 janvier 2017- Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord» en 2017, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et

l'organisme.

CA15 10246 du 01 juin 2015 - Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord », et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA14 10 045 du 10 février 2014 - Accorder pour l'année 2014, un soutien financier non-récurrent de 18 800 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour le projet Animation de jeux vidéos à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord. De cette somme, 10 000 \$ provient de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015) et 8 800 \$ d'un budget de l'arrondissement de Montréal-Nord. Approuver le projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Un itinéraire pour tous

Nom du projet : Animation de jeux vidéo à la bibliothèque de la MCC

Ce projet permettra d'offrir à une cinquantaine de jeunes âgés entre 13 et 25 ans de Montréal-Nord (en particulier du secteur nord-est de l'arrondissement) une activité de divertissement, de socialisation et de développement de compétences dans un lieu culturel et ce, à des moments spécifiques de la semaine (vendredis et samedis soir, de 17 h 30 à 21 h 15). Il s'agira pour les jeunes d'une opportunité de rencontre avec des pairs.

L'activité sera encadrée par des animateurs d'Un itinéraire pour tous (UIPT) et un employé de la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC). Des consoles et jeux vidéo de diverses natures seront mises à la disposition des jeunes ainsi que des jeux de société. Les jeux collaboratifs sont encouragés pour faciliter l'établissement de liens entre les jeunes, lesquels sont de divers horizons.

Le contrat octroyé à l'organisme permettra d'embaucher les ressources nécessaires (une coordonnatrice ainsi que trois (3) animateurs) pour la réalisation des activités prévues tout au long de l'année. Une révision de la formule de cette activité a été faite par la Division des bibliothèques, en collaboration avec UIPT. Cet exercice avait pour but d'assurer la meilleure prestation de service auprès des jeunes en terme de contenu et d'encadrement des activités. L'ajout de jeux de société a ainsi été retenu pour faciliter le renouvellement de participants, notamment de filles, et l'arrivée d'un médialab à la bibliothèque, en 2019. Cette nouveauté favorisera également le développement de compétences en lien avec les nouvelles technologies, plus particulièrement la création de vidéos et de jeux vidéos pendant les soirées.

JUSTIFICATION

Ce projet en est à sa dixième année de réalisation et s'avère toujours aussi populaire. En plus de bénéficier d'un lieu de socialisation et de divertissement encadré par une équipe d'intervenants compétents, les jeunes ont l'opportunité de côtoyer un espace culturel enrichissant (la bibliothèque), de découvrir de nouvelles collections et des services qui leur permettent de développer de nouveaux champs d'intérêt et compétences. Le programme des activités contribuera à l'axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse «Favoriser la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative» en facilitant aux jeunes l'accès et l'usage des outils numériques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière totale de 15 000,00 \$ accordé à l'organisme sera financé par le budget de fonctionnement de la division des bibliothèques.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet est annoncé dans le calendrier culturel de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Déploiement de janvier à décembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DÉSILETS
Chef de division des bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2021-01-12

**Dossier # : 1213573001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme Parole d'excluEs pour le comité Greg-O-Miel afin de les aider à poursuivre le projet de ruche urbaine, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ à Parole d'excluEs pour le comité Greg-O-Miel afin de les aider à poursuivre le projet de ruche urbaine à l'arrondissement de Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-01-20 17:28

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213573001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme Parole d'excluEs pour le comité Greg-O-Miel afin de les aider à poursuivre le projet de ruche urbaine, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucun.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 1000 \$ à l'organisme Parole d'excluEs pour le comité Greg-O-Miel afin de les aider à poursuivre le projet de ruche urbaine à l'arrondissement de Montréal-Nord, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2021.

JUSTIFICATION

Les abeilles contribuent à la pollinisation de fleurs ce qui permet la production de fruits et légumes. Vu l'importance du rôle de l'abeille dans la sécurité alimentaire, les élus souhaitent aider le comité Greg-O-Miel à poursuivre leur mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 1000 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus 2021.
Fournisseur: 202563

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Line PERROTTE
Chef de division ressources humaines

Le : 2021-01-13



Dossier # : 1204988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: au Centre des jeunes l'Escale pour les projets "Aspirants-animateurs, Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ et Milieu de vie", aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets "Ma première expérience de travail et École culinaire Les petits chefs", à l'Institut Pacifique pour les projets "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique et Temps libre été", à La musique aux enfants pour le projet "La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord", au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet "Psychomotricité", à Un itinéraire pour tous pour le projet "Mentorat pour la réussite scolaire", à Coup pousse jeunesse de Montréal-Nord pour le projet "Place à l'entraide", à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet "Certification et engagement jeunesse", à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet "Mon samedi y'a pas de parents !", au YMCA du Québec pour le projet "Alternative à la suspension".

Il est recommandé :

QUE considérant le l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19 qui peut nécessiter certains ajustements ou adaptations des projets, en cohérence avec la mission de l'organisme afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée des organismes:

QUE soient approuvés les 14 projets d'addenda aux conventions triennales adoptées par le conseil d'arrondissement du 2 mars 2020 (CA20 10 042).

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-06-17 18:24

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1204988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue avec l'Institut Pacifique pour le projet "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans".

Il est recommandé :

QUE soit approuvé le projet d'addenda modifiant la convention intervenue avec l'Institut Pacifique pour le projet *Activités éducatives pour les enfants de 5-12 ans*.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-01-20 09:34

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: au Centre des jeunes l'Escale pour les projets "Aspirants-animateurs, Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ et Milieu de vie", aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets "Ma première expérience de travail et École culinaire Les petits chefs", à l'Institut Pacifique pour les projets "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique et Temps libre été", à La musique aux enfants pour le projet "La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord", au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet "Psychomotricité", à Un itinéraire pour tous pour le projet "Mentorat pour la réussite scolaire", à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet "Place à l'entraide", à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet "Certification et engagement jeunesse", à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet "Mon samedi y'a pas de parents !", au YMCA du Québec pour le projet "Alternative à la suspension".

CONTENU

CONTEXTE

Considérant que la Ville et les organismes se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19 et attendu que la Ville reconnaît que la réalisation des projets des organismes peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée des organismes:

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement les projets d'addenda qui modifient, pour la durée de la crise sanitaire, les conventions triennales des organismes adoptées par le conseil d'arrondissement le 2 mars 2020 (CA20 10 042) dans le cadre de subventions octroyées pour soutenir les réalisation des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse.

L'entente initiale est modifiée par l'ajout de la clause suivante:

« 4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet; ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1204988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue avec l'Institut Pacifique pour le projet "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans".

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2020, la direction de l'Institut Pacifique a informé la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) d'un ajustement concernant la date de réalisation de son projet intitulé: *Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans*. Ce projet reçoit un financement triennal (2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023) dans le cadre d'une enveloppe budgétaire dédiée à la réalisation du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité Jeunesse 2017-2027.

Initialement la date de réalisation du projet était planifiée sur une base annuelle soit du 3 février au 31 décembre pour les années 2020-2021 et 2022. Or, pour des raisons d'arrimage avec l'année scolaire, l'organisme à changer la date de réalisation de son projet pour la période qui s'étend du 24 août au 14 mai, et ce, pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

À titre d'information, le premier versement (50 % de la subvention) de l'année 2020-2021 a été versé à l'organisme en juillet 2020. Le deuxième (40 %) versement sera versé à la fin février 2021 et le troisième versement (10 %) à la mi-mai 2021 suite au dépôt et à l'analyse, par la division du développement social, du rapport complet de l'année 2020-2021.

Après analyse de la demande, les arguments présentés à la DCSLDS par la direction de l'organisme ont été jugés recevables. Ceux-ci ont également été approuvés par le comité des élu.es et de la haute direction. Le présent sommaire décisionnel vise à proposer au conseil d'arrondissement d'approuver le projet d'addenda à la convention triennale de l'institut Pacifique pour le projet *Activités éducatives pour les enfants de 5-12 ans*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude FOURNIER, Montréal-Nord

Lecture :

Marie-Claude FOURNIER, 18 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1204988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant la somme de 1 531 563,63 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, la contribution de l'année 2020 totalisant 504 321,21 \$ se répartie aux organismes suivants : 105 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour les projets Aspirants-animateurs (40 000 \$), Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ (40 000 \$) et Milieu de vie (25 000 \$), 100 015 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets Ma première expérience de travail (85 000 \$) et École culinaire Les petits chefs (15 015 \$), 63 937,21 \$ à l'Institut Pacifique pour les projets Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique (43 093 \$) et Temps libre été (20 844,21 \$), 62 500 \$ à La musique aux enfants pour le projet La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord, 41 769 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet Psychomotricité, 38 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Mentorat pour la réussite scolaire, 35 600 \$ à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet Place à l'entraide, 33 663 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet Certification et engagement jeunesse, 13 837 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet Mon samedi y'a pas de parents !, 10 000 \$ au YMCA du Québec pour le projet Alternative à la suspension, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un budget issu de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville -MTESS 2018-2023, d'un budget issu de la Politique de l'enfant de Montréal et d'un budget issu de l'arrondissement dédié à Priorité Jeunesse et approuver les projets de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à

soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M \$, couvre la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M \$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le 3 décembre 2019, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord adoptait son nouveau *Cadre de référence Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif*. Ce document vise à présenter les objectifs ainsi que la vision qui sous-tend une nouvelle façon de faire de l'arrondissement. Celui-ci permettra à l'administration municipale :

- d'avoir une approche équitable et transparente auprès des organismes partenaires de l'arrondissement lors des appels de projets ou la définition d'ententes de partenariat visant à octroyer des contributions financières en vue de réaliser des projets ou encore des contrats de service;
 - d'assurer une gestion des fonds publics de manière efficace et efficiente, axée sur l'atteinte de résultats mesurables;
 - de mieux reconnaître la mission, l'expertise et l'offre de services des organismes partenaires basée notamment sur leur connaissance du milieu;
 - d'encourager l'innovation sociale et l'émergence d'initiatives inédites;
- dans la mesure où les programmes de financement le permettent, accorder un soutien financier sur une base triennale et sous réserve de la disponibilité des fonds.

Le même jour, l'arrondissement lançait un appel de projets dans le cadre de son Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027 couvrant les trois axes suivants :

- Axe 1 : la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative;
- Axe 2 : le développement des talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat;
- Axe 3 : le vivre ensemble.

Cette démarche de Priorité Jeunesse, mise en oeuvre par la communauté nord-montréalaise, se veut systémique afin de réduire les écarts alarmants entre les conditions socio-économiques des jeunes de 0 à 29 ans de Montréal-Nord et ceux de Montréal. À titre d'exemple, selon le Portrait de la population de l'arrondissement de Montréal-Nord réalisé le 14 septembre 2018, à la demande de l'arrondissement :

- Le revenu moyen après impôt des ménages dans l'arrondissement de Montréal-Nord (45 606 \$) est inférieur à celui de la ville de Montréal (56 694 \$) et à celui de l'agglomération de Montréal (61 682 \$).
- Les femmes sont les plus désavantagées en ce qui concerne le revenu. Dans le quartier Est, qui montre la situation la plus critique à cet égard, 48% des femmes ont déclaré un revenu inférieur à 20 000 \$.
- Le taux de familles monoparentales est également plus élevé à Montréal-Nord (30,3 %) qu'à Montréal (21,4 %) ou dans l'agglomération de Montréal (20,6 %). Ces familles ont à leur tête une femme dans 83,5 % des cas.
- Au plan de la scolarité, le pourcentage de la population ayant entre 25 et 65 ans n'ayant aucun certificat est bien plus élevé pour l'arrondissement de Montréal-Nord (24 %) que pour la ville de Montréal (11 %) et l'agglomération (11 %). Le niveau de scolarité est particulièrement faible dans le secteur Nord-Est avec 34 % de la population n'ayant aucun certificat.

À la clôture de l'appel de projets soit le 27 janvier 2020, 24 organismes de Montréal-Nord ont déposé un total de 34 projets. Les 4 et 5 février 2020, un comité multipartite d'analyse des projets composé de représentants issus de la Ville de Montréal, du Centre local d'emploi de Montréal-Nord, du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, du Réseau réussite Montréal, de l'école Amos de Montréal-Nord, du Conseil jeunesse de Montréal-Nord et de la Division des bibliothèques de Montréal-Nord s'est réuni pour analyser les projets et faire des recommandations. Parmi les 34 projets, **20** ont été recommandés pour approbation auprès du Comité de pilotage de Priorité Jeunesse et par la suite, pour décision, auprès du Comité des élu.es et de la haute direction. Pour ce sommaire décisionnel, 14 projets sur les 20 recommandés font l'objet d'une demande de subvention.

L'arrondissement s'engage à financer ces 14 projets sur une période de 3 ans (2020-2021, 2021-2022, 2022-2023) sous réserve de la disponibilité des fonds pour les années 2021-2022 et 2022-2023 et sous réserve des résultats obtenus pour les années 2020-2021 et 2021-2022.

Le présent sommaire vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une contribution financière pour l'année 2020 totalisant la somme **504 321,21 \$** aux organismes mentionnés à l'objet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ville de Montréal

CG19 0325 du 20 juin 2019 - Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées.

CG18 0440 du 23 août 2018 - Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de

Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.

CG18 0372 du 21 juin 2018- Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018.

CG17 0195 du 18 mai 2017- Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194) afin de prolonger de six mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017.

CG16 0194 du 24 mars 2016- Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Arrondissement de Montréal-Nord

CA19 10 550 du 18 décembre 2019 - Accorder une contribution financière totale de 44 979 \$, soit 6 250 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Comprendre mon ado », 15 200 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans », 14 229 \$ à Évolu-Jeunes 19-30 ans pour le projet « Voie d'accès », 9 300 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet « Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et financé par le budget 2020 de l'arrondissement, pour une période de transition du 1^{er} janvier au 31 mars 2021 et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

CA19 10 488 du 3 décembre 2019 - Adopter le nouveau Cadre de référence en gestion des programmes d'aide financière aux organismes à but non lucratif 2020-2025 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CA19 10 156 du 8 avril 2019 - Accorder une contribution financière totale de 104 777 \$ aux organismes suivants : 68 777 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans », 36 000 \$ à la Coopérative de solidarité multisports pour le projet « Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes le tout dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (MTESS/Ville 2018-2023) et du programme Priorité Jeunesse.

CA19 10 042 du 18 février 2019 - Accorder une contribution financière totale de 397 200 \$ aux organismes suivants: 80 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet « Ma première expérience de travail », 40 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet « École d'été », 40 000 \$ à l'Association de

Place Normandie pour le projet « Parle avec ton rythme », 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Aspirant-animateur », 35 000 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet « Place à l'entraide », 30 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet « Bougez, jouez et communiquez au rythme de votre enfant », 30 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Osez au féminin », 40 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Travail de proximité », 25 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Comprendre mon ado », 25 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Mentorat pour la réussite scolaire », 17 200 \$ aux Productions Qu'en dit Raton ? pour le projet « Médiation culturelle » et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

CA18 10 118 du 9 avril 2018 - Accorder une contribution financière totale de 397 200 \$ aux organismes suivants: 80 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet «Ma première expérience de travail», 40 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet «École d'été», 40 000 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet «Parle avec ton rythme», 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet «Aspirant-animateur», 35 000 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet «Place à l'entraide», 30 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet «Bougez, jouez et communiquez au rythme de votre enfant», 30 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet «Osez au féminin», 27 500 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet «Travail de proximité», 25 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet «Comprendre mon ado», 25 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Mentorat pour la réussite scolaire», 17 200 \$ aux Productions Qu'en Dit Raton ? pour le projet Médiation culturelle, 12 500 \$ à Café-Jeunesse Multiculturelle pour le projet «Travail de proximité» et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes. Ces sommes proviennent de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la Solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine- TANDEM.

CA18 10 122 du 9 avril 2018- Accorder une contribution financière totale de 104 777 \$ aux organismes suivants: 68 777 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet «Accès 0-5 ans», 36 000 \$ à la Coopérative de solidarité multisports pour le projet «Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord» et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes le tout dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (MTESS/Ville).

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Centre des jeunes l'Escale

Titre du projet : Aspirants-animateurs

Brève description du projet : Ce projet vise à permettre à un groupe de jeunes âgés de 15 à 24 ans d'acquies les compétences nécessaires à leur croissance personnelle, sociale, scolaire et professionnelle grâce à une formation centrée sur l'apprentissage du métier d'animateur.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 2 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2013-2018 : les talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat .

Ce projet en est à sa quatorzième (14) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 40 000 \$

Nom de l'organisme : Centre des jeunes l'Escale
Titre du projet : Travail alternatif à la journée (TAPAJ)

Brève description du projet : TAPAJ est un projet d'insertion spécifique permettant aux jeunes en situation de précarité économique et d'exclusion, d'être rémunérés en fin de journée pour une tâche qui ne nécessite pas de qualification particulière et ne les engage pas dans la durée. Un soutien psychosocial et un accompagnement dans les démarches de réinsertion sociale et économique sont assurés tout au long du projet pour chacun des participants. Ce projet se veut un outil en appui aux jeunes dans leur démarche de réinsertion. Il offre une expérience de pré-employabilité, leur permet de découvrir leurs habiletés et favorise leur développement personnel.

Ce projet s'inscrit dans les axes 2 et 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité Jeunes. Développer les talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat et enrichir le vivre ensemble. Ce projet en est à sa quatrième (4) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 40 000 \$

Nom de l'organisme : Centre des jeunes l'Escale
Titre du projet : Milieu de vie (nouveau projet)

Brève description du projet : Milieu de vie est un projet d'insertion sociale basé sur des techniques psychosociales et des principes de développement de la capacité d'agir des jeunes de Montréal-Nord jugés à risque (ni aux études, ni en emploi et qui traînent régulièrement au parc Saint-Lau situation de pauvreté et d'exclusion sociale en proie avec des problématiques de délinquance, et sont exposés à des facteurs de risque. Le projet vise la mise en place d'un comité de jeunes chargé de la programmation annuelle d'activités en faveur de tout le groupe. L'organisme offre des ateliers de débats et d'échanges sur diverses problématiques en lien avec le pouvoir d'agir, de structurer pour donner aux jeunes l'opportunité de prendre des initiatives et de gérer les conflits. Le projet inclut également du team-building ainsi que des activités sportives et des sorties culturelles.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord 2017-2027 intitulé : I. Développer les talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat. Ce projet en est à sa première année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 25 000 \$

Nom de l'organisme : Les Fourchettes de l'Espoir
Titre du projet : Ma première expérience de travail

Brève description du projet : Destiné aux adolescent-es de 13-14 ans, le projet vise à offrir un milieu de travail afin de permettre à plus de soixante-dix (70) jeunes de Montréal-Nord d'acquies aptitudes nécessaires à l'insertion en emploi et au marché du travail. Ces adolescent-es auront un stage dans trois volets différents soit : l'animation de camp de jour, l'agriculture urbaine et la sensibilisation à la clientèle). Une rotation des jeunes est prévue en cours de projet afin de leur permettre d'acquies volets d'acquisition de compétences durant l'été.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 2 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027. Développer les talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat. Ce projet en est à sa dixième (10) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 85 000 \$

Nom de l'organisme : Les Fourchettes de l'Espoir

Titre du projet : École culinaire Les petits chefs (nouveau projet)

Brève description du projet : Le projet consiste à offrir aux enfants et adolescentes de Montréal (vendredi et samedi), des ateliers de cuisine (préparation des repas). Ces ateliers ont pour objectifs la persévérance scolaire (lire et compter grâce à la préparation des recettes), la sensibilisation à l'environnement (compostage et recyclage) et le développement de compétences personnelles et sociales. À la fin de la session, les jeunes participent à une cérémonie de remise de diplôme. Ils reçoivent un trousseau de base pour cuisiner, incluant un livre de recette. Ils sont répartis selon l'âge dans les groupes suivants:

- Marmitons: les enfants du primaire
- Les grandes casseroles: les pré-adolescents
- Les toques: les adolescents

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse intitulé « La persévérance scolaire, et la réussite éducative ».

Ce projet en est à sa première année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 15 015 \$

Nom de l'organisme : Institut Pacifique

Titre du projet : Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique (nouveau projet)

Brève description du projet : Le projet consiste à offrir de septembre à mai et durant la période estivale de l'Institut Pacifique, une série d'activités éducatives gratuites (sport, art plastique, cuisine) aux enfants âgés entre 5 à 12 ans qui fréquentent les écoles primaires de Montréal-Nord René-Gauthier. Les activités offertes aux enfants par l'Institut Pacifique visent une perspective de prévention et de protection. Elles visent aussi le vivre ensemble par le développement de compétences sociales de différents milieux culturels.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord 2017-2027 intitulé : « Le vivre ensemble ». Ce projet en est à sa première année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 32 763, 52 \$

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de la Politique de l'enfant : 10 000 \$

Montant de la contribution de l'arrondissement dans le cadre du budget Priorité Jeunesse : 10 000 \$

Total: 43 093 \$

Nom de l'organisme : Institut Pacifique

Titre du projet : Temps libre été

Brève description du projet : L'Institut Pacifique propose aux jeunes de 5 à 12 ans, durant l'été, différentes activités culturelles, ludiques et sportives, libres et encadrées dans les parcs des écoles de l'arrondissement de Montréal-Nord aux enfants laissés seuls et sans supervision. Ce projet vise à favoriser le bien-être et la sécurité des jeunes où ils peuvent se divertir tout en renforçant leurs habiletés sociales par le vivre ensemble.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse intitulé « Le vivre ensemble ».

Ce projet en est à sa neuvième (9) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 20 844, 21 \$

Nom de l'organisme : La musique aux enfants

Titre du projet : La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur (nouveau projet)

Brève description du projet : Le projet La musique aux enfants est une initiative d'éducation maestro Kent Nagano à la suite d'un concert offert par l'Orchestre symphonique de Montréal (C Montréal-Nord à la suite des événements tragiques de 2008 (émeutes et décès du jeunes Villar inauguré en 2016 et est offert depuis aux élèves de l'école primaire Saint-Rémi. Le budget permettra de compléter un montage financier de plusieurs bailleurs de fonds (ex.: BINAM, Fonds Coutu) et d'offrir le projet tous les enfants de l'école Saint-Rémi y compris son annexe (plus de

Ce projet s'inscrit dans les axes 1 et 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeune Favoriser la maturité et la persévérance scolaires et la réussite éducative et Enrichir le vivre en Ce projet en est à sa première année de financement par l'arrondissement.

L'organisme a reçu en janvier 2020 une subvention de 99 300 \$ du BINAM pour ce projet.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 25 718 \$

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de la Politique de l'enfant : 36 500 \$

Total: 62 500 \$

Nom de l'organisme : Coopérative de solidarité multisports plus

Titre du projet : Certification et engagements jeunesse

Brève description du projet : Ce projet a pour but d'offrir des formations qualifiantes et d'accueillir à 17 ans dans leur développement de compétences personnelles et professionnelles afin de favoriser l'acquisition de l'expérience dans différents domaines : animation, entraîneuse et entraîneur sportif. Une particularité est portée pour soutenir les parents dans l'accompagnement de leur jeune : atelier saines habitudes de vie (alimentation, habillement, etc.), distribution de fiches aide-mémoire, ateliers pour les parents d'enfants ayant des besoins particuliers, remise des certifications en présence des parents.

Ce projet s'inscrit dans les axes 1 et 2 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeune Favoriser la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative.

Ce projet en est à sa quatrième (4) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 18 867, 27 \$

Montant de la contribution de l'arrondissement dans le cadre du budget Priorité Jeune : 14 693 \$

Total en 2020: 33 663 \$

Nom de l'organisme : Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord

Titre du projet : Psychomotricité

Brève description du projet : Le projet consiste à dépister dès le très jeune âge les enfants présentant des problématiques de psychomotricité et à intervenir auprès d'eux et de leurs parents afin de favoriser leur scolarisation. Il s'agit d'offrir des ateliers de psychomotricité dans toutes les écoles primaires aux enfants de 4 à 5 ans (volet 1), des ateliers de stimulation parent-enfant (1 à 4 ans) à l'extérieur (volet 2) et des interventions à domicile auprès des enfants nécessitant un suivi et un accompagnement. Les activités visent le développement moteur, la communication, le développement des aptitudes intellectuelles et la confiance en soi.

à la lecture ainsi que l'enrichissement de la relation parent-enfant. La psychomotricienne est responsable de la préparation, de la promotion et de l'animation des ateliers. Elle est aussi responsable de la passerelle pour connaître le niveau de développement des enfants, soutenir les enfants ayant davantage de besoins de stimulation et constater leur évolution. Tout au long du projet, des ateliers et capsules de sensibilisation à la stimulation et de l'éveil à la lecture seront offerts aux parents.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse intitulé la persévérance scolaires, et la réussite éducative.

Ce projet en est à sa neuvième (9) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 41 769 \$

Nom de l'organisme : Un itinéraire pour tous

Titre du projet : Mentorat pour la réussite scolaire

Brève description du projet : Effectuant un travail de proximité au quotidien avec la jeunesse Montréal-Nord, les intervenants d'Un itinéraire pour tous ont constaté plusieurs situations problématiques, dont celle de la pauvreté et de l'exclusion sociale. De cette problématique découle un problème multiple (social, scolaire, familial, etc.). Parmi ces décrochages multiples, l'organisme constate que la situation frappe durement les jeunes issus des milieux défavorisés et ceux-ci éprouvent plus de difficultés scolaires et donc à intégrer le marché du travail. L'aide aux devoirs combinée avec une approche globale s'est avérée un moyen efficace pour lutter contre le décrochage scolaire et pour favoriser la réussite.

Ce projet a comme objectif d'offrir un soutien aux jeunes âgés de 13 à 17 ans au niveau de la réussite scolaire. À cette fin, UIPT met à leur disponibilité une salle d'étude à la Maison culturelle et communautaire encadrée par une animatrice jeunesse.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2014-2017 intitulé la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative.

Ce projet en est à sa septième (7) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 38 000 \$

Nom de l'organisme : Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord

Titre du projet : Place à l'entraide

Brève description du projet : Ce projet consiste à promouvoir l'engagement social des adolescents au HLM Place Normandie et des environs. Il s'inscrit dans le respect des activités déjà mises en place à Place Normandie et par les différents partenaires intervenant dans le milieu. En fonction des besoins exprimés par les résidents, il s'agit de valoriser l'entraide comme une démarche de participation active. En s'engageant bénévolement, les adolescents et adultes de Place Normandie augmentent leurs compétences sociales et les compétences sociales sont renforcées et valorisées aux yeux de la communauté.

Déployé à la Place Normandie depuis octobre 2012, le projet Place à l'entraide contribue au développement de l'entraide, de reconnaissance de l'engagement bénévole et de loisir, en adéquation avec les besoins des citoyens et les organisations intervenant dans le milieu.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2014-2017 intitulé vivre ensemble.

Ce projet en est à sa neuvième (9) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 35 600 \$

Nom de l'organisme : Entre-Parents de Montréal-Nord

Titre du projet : Mon samedi y'a pas de parents (nouveau projet)

Brève description du projet : Le projet consiste à offrir des ateliers ludiques qui permettent 12 ans de consolider différents apprentissages scolaires dont la lecture, la compréhension, comment s'organiser, faire preuve de créativité dans un contexte amusant et stimulant qui incite à la découverte. L'organisme souhaite développer et consolider les habiletés en lecture et en écriture des jeunes de leurs familles en collaboration étroite avec le milieu scolaire.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017 : la maturité et la persévérance scolaires et la réussite éducative.

Ce projet en est à sa première année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 13 837 \$

Nom de l'organisme : YMCA du Québec

Titre du projet : Alternative à la suspension

Brève description du projet : Le projet du YMCA Alternative Suspension est une ressource qui aide les élèves à risque de décrochage scolaire, qui, pour diverses raisons se retrouvent temporairement suspendus du secondaire. Les raisons des suspensions sont nombreuses et variées (violence physique ou verbale, absentéisme, vol, apathie ou manque de motivation, toxicomanie, et autres problématiques relatives aux études ont démontré les liens entre suspensions répétitives, décrochage scolaire et entrée en conflit de la loi à l'âge de 12 à 17 ans. Le projet intervient directement auprès de jeunes ciblés vivant des problèmes et/ou comportementales. Par le biais de rencontres individuelles, d'ateliers de groupe axés sur la résolution de problèmes basée sur le non-jugement, le projet travaille en amont des problématiques reliées au décrochage scolaire en améliorant la sécurité collective.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse intitulé la persévérance scolaire, et la réussite éducative.

Ce projet en est à sa cinquième (5) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 10 000 \$

JUSTIFICATION

- **Les problématiques visées par ces projets sont :** la pauvreté sociale et matérielle et ses impacts sur la qualité de vie des jeunes et des familles : l'exclusion sociale, le décrochage scolaire et social, les habitudes de vie néfastes à l'épanouissement, l'accessibilité à des services ou à des alternatives de vie, le développement de la maturité scolaire, la décrochage scolaire, l'accessibilité à l'emploi.

- **Les priorités d'intervention ciblées par ces projets sont :** l'insertion sociale et économique des clientèles à risque, notamment des jeunes adultes, le développement des compétences génériques (savoir, savoir faire et savoir être), le développement de compétences en employabilité pour favoriser l'intégration au marché du travail des jeunes adultes et des adolescents, le vivre ensemble, l'accessibilité de l'offre de services en culture, sports et loisirs, l'accompagnement des parents pour faciliter le passage de l'adolescence à l'âge adulte, le développement de «l'empowerment» et l'engagement social et civique, le développement de la psychomotricité chez les jeunes enfants (maturité scolaire), la persévérance scolaire et la réussite éducative.
- Ces projets feront l'objet d'un suivi annuel par l'équipe de la DCSLDS (reddition de comptes) et ajustés si requis avant la fin de chaque année du financement. Les retombées de ces projets (effets) à moyen et long terme seront également évaluées par la DCSLDS dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027. L'arrondissement tient à assurer des interventions structurantes qui génèrent des résultats positifs chez les populations ciblées.

le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2018-2023).

La responsable de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal confirme que les projets inscrits dans le dossier respectent les normes et critères de la Politique de l'enfant 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement recommandé pour les 14 projets ci-haut mentionnés est pour une période de 3 sont conditionnels aux conditions suivantes (voir détails dans les projets de conventions) :

2020-2021

- La conformité des dossier dans les 45 jours suivants l'adoption des projets par le conseil

2021-2022

- Sous réserve de la disponibilité des fonds de l'arrondissement
- Sous réserve des résultats obtenus au cours de l'année 2020-2021

2022-2023

- Sous réserve de la disponibilité des fonds de l'arrondissement
- Sous réserve des résultats obtenus au cours de l'année 2021-2022

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

La somme de **442 414 \$**, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ce(s) organisme(s) pour les mêmes projets au cour

Organisme	Projet	Sou
		2017
Centre des jeunes l'Escale	Aspirants-animateurs	35 000
Centre des jeunes l'EScale	Travail alternatif à la journée (TAPAJ)	0
Centre des jeunes l'Escale	Milieu de vie	0
Les Fourchettes de l'Espoir	Ma première expérience de travail	75 000
Les Fourchettes de l'Espoir	École culinaire Les petits chefs	0
Institut Pacifique	Activités éducatives pour les enfants de l'Institut Pacifique	0
Institut Pacifique	Temps libre été	0
Un itinéraire pour tous	Mentorat pour la réussite scolaire	25 000
La musique aux enfants	La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord	0
Coopérative de solidarité multisports plus	Certification et engagement jeunesse	0
Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord	Psychomotricité	30 000
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord	Place à l'entraide	35 000
Entre-Parents de Montréal-Nord	Mon samedi y'a pas de parents	0
YMCA du Québec	Alternative à la suspension	0

Année 2020-2021:

Les contributions budgétaires totalisant 504 321,21\$, sont réparties de la façon suivante;

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2020
Centre des Jeunes l'Escale	Aspirants-animateurs	40 000,00 \$
Centre des Jeunes l'Escale	Travail alternatif à la journée (TAPAJ)	40 000,00 \$
Centre des Jeunes l'Escale	Milieu de vie	25 000,00 \$
Les Fourchettes de l'Espoir	Ma première expérience de travail	85 000,00 \$
Les Fourchettes de l'Espoir	École culinaire Les petits chefs	15 015,00 \$
Institut Pacifique	Activité éducatives pour les enfants de l'Institut Pacifique	43 093,00 \$
Institut Pacifique	Temps libre été	20 844,21 \$
Un itinéraire pour tous	Mentorat pour la réussite scolaire	38 000,00 \$
La musique aux enfants	La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord	62 500,00 \$
Coopérative de solidarité multisports plus	Certificat et engagement jeunesse	33 663,00 \$
Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord	Psychomotricité	41 769,00 \$
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord	Place à l'entraide	35 600,00 \$
Entre-Parents de Montréal-Nord	Mon samedi y'a pas de parents	13 837,00 \$
YMCA du Québec	Alternative à la suspension	10 000,00 \$
		504 321,21 \$

Année 2021-2022

Les versements aux organismes sont conditionnels aux résultats obtenus au cours de l'année 2 l'arrondissement pour l'année 2021-2022.

Les bons de commande pour ces projets seront faits en début d'année 2021.

Les contributions budgétaires totalisant 513 621,21\$, sont réparties de la façon suivante;

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Centre des Jeunes l'Escale	Aspirants-animateurs	40 000,00 \$
Centre des Jeunes l'Escale	Travail alternatif à la journée (TAPAJ)	40 000,00 \$
Centre des Jeunes l'Escale	Milieu de vie	25 000,00 \$
Les Fourchettes de l'Espoir	Ma première expérience de travail	85 000,00 \$
Les Fourchettes de l'Espoir	École culinaire Les petits chefs	15 015,00 \$
Institut Pacifique	Activité éducatives pour les enfants de l'Institut Pacifique	43 093,00 \$
Institut Pacifique	Temps libre été	20 844,21 \$
Un itinéraire pour tous	Mentorat pour la réussite scolaire	38 000,00 \$
La musique aux enfants	La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord	62 500,00 \$
Coopérative de solidarité multisports plus	Certificat et engagement jeunesse	42 963,00 \$
Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord	Psychomotricité	41 769,00 \$
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord	Place à l'entraide	35 600,00 \$
Entre-Parents de Montréal-Nord	Mon samedi y'a pas de parents	13 837,00 \$
YMCA du Québec	Alternative à la suspension	10 000,00 \$
		513 621,21 \$

Année 2022-2023

Les versements aux organismes sont conditionnels aux résultats obtenus au cours de l'année 2 l'arrondissement pour l'année 2022-2023.

Les bons de commande pour ces projets seront faits en début d'année 2022.

Les contributions budgétaires totalisant 513 621,21\$, sont réparties de la façon suivante;

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Centre des Jeunes l'Escale	Aspirants-animateurs	40 000,00 \$
Centre des Jeunes l'Escale	Travail alternatif à la journée (TAPAJ)	40 000,00 \$
Centre des Jeunes l'Escale	Milieu de vie	25 000,00 \$
Les Fourchettes de l'Espoir	Ma première expérience de travail	85 000,00 \$
Les Fourchettes de l'Espoir	École culinaire Les petits chefs	15 015,00 \$
Institut Pacifique	Activité éducatives pour les enfants de l'Institut Pacifique	43 093,00 \$
Institut Pacifique	Temps libre été	20 844,21 \$
Un itinéraire pour tous	Mentorat pour la réussite scolaire	38 000,00 \$
La musique aux enfants	La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord	62 500,00 \$
Coopérative de solidarité multisports plus	Certificat et engagement jeunesse	42 963,00 \$
Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord	Psychomotricité	41 769,00 \$
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord	Place à l'entraide	35 600,00 \$
Entre-Parents de Montréal-Nord	Mon samedi y'a pas de parents	13 837,00 \$
YMCA du Québec	Alternative à la suspension	10 000,00 \$
		513 621,21 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce(s) projet(s) s'inscrit(vent) dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 :
« Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027. Ils agissent directement sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale et permettent d'offrir aux jeunes, aux enfants ainsi qu'aux familles qui en bénéficient, des services et des activités qui répondent à leurs besoins et au développement de leur potentiel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Les projets feront l'objet d'un suivi régulier de la part de la Division du développement social. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet dans les conventions:

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Daniel BUSSIÈRES, Montréal-Nord

Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 27 février 2020

Daniel BUSSIÈRES, 26 février 2020

Louise-Michel LAURENCE, 26 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY

Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT

Directeur

Le : 2020-02-12

**Dossier # : 1217606001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 novembre 2020 et au 31 décembre 2020.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 novembre 2020 et au 31 décembre 2020.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-01-20 09:30**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217606001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 novembre 2020 et au 31 décembre 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme triennal des immobilisations (PTI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 357 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2020.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-14

Line PERROTTE
Chef de division ressources humaines

**Dossier # : 1217606002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2020 et au 31 décembre 2020.

Il est recommandé :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2020 et au 31 décembre 2020.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-01-21 13:32**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217606002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2020 et au 31 décembre 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 358 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2020.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 30 novembre 2020 et au 31 décembre 2020 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-14

Line PERROTTE
Chef de division ressources humaines



Dossier # : 1207606025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer la reddition de comptes pour l'année 2020 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

QUE soit approuvée et déposée la reddition de comptes pour l'année 2020 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-01-21 13:30

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207606025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer la reddition de comptes pour l'année 2020 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

CONTENU

CONTEXTE

Le 31 janvier de chaque année, l'unité d'affaires procède, pour le bénéfice des instances municipales, à une reddition de comptes des contrats qui se sont terminés durant l'exercice précédent (acceptation provisoire) et pour lesquels le budget des contingences a été augmenté conformément au point 5.2 de l'encadrement administratif C-OG-DG-D-18-001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La reddition de comptes est déposée à la séance du conseil d'arrondissement et versée aux archives de notre arrondissement.

DESCRIPTION

Cette directive s'applique à tous les services municipaux et tous les arrondissements suite à l'adoption d'une résolution en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, déclarant le conseil de ville compétent à l'égard de tous les arrondissements afin d'adopter une politique de gestion contractuelle (maintenant Règlement de gestion contractuelle) unique applicable à l'ensemble de ceux-ci. Le présent encadrement s'inscrit aussi dans le cadre d'un enjeu stratégique en vertu de l'article 57.1 de cette même charte.

Reddition de comptes

Il n'y a eu aucune augmentation des budgets de contingences pour les contrats terminés en 2020.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Le : 2020-12-16



Dossier # : 1217161001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-046 afin de permettre certains usages dérogatoires au bâtiment situé au 6500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-046 visant à autoriser des usages dérogatoires pour le 6500, boulevard Henri-Bourassa Est, soit le lot 1 669 276 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562. Ainsi :

Pour l'ensemble du projet :

De déroger à la grille de zonage C5-851 du règlement de zonage refondu no 1562 afin d'autoriser les usages spécifiques suivants :

COMMERCE DE CLASSE H (SPÉCIALISÉ DE MOYENNE NUISANCE : COMMERCE DE GROS)
COMMERCES de gros de produits alimentaires ;

INDUSTRIE (FAIBLE NUISANCE) (CLASSE B)
Aliments (préparation ou production) sauf les boulangeries et la transformation de poisson ;

INDUSTRIE (MOYENNE NUISANCE) (CLASSE C)
Boulangeries .

Le tout aux conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'un comptoir de vente de produits alimentaires fabriqués sur place et accessible au public soit aménagé et maintenu dans le bâtiment;

QUE les usages spécifiquement autorisés soient limités aux superficies suivantes :

- Commerces de gros de produit alimentaire (entreposage, réception et expédition) = 1800 mètres carrés;
- Aliments (préparation ou production) sauf les boulangeries et la transformation du poisson ET Boulangeries (Production) = 2100 mètres carrés.

QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 100% à la livraison du projet;

ET CE conformément aux documents déposés :

- Plan de réaménagement de la façade nord-est réalisé par Monsieur Daniel Zapitteli, architecte, datés 19 du janvier 2021;

- Plan de réaménagement du stationnement situé au coin nord-est du terrain réalisé par Monsieur Daniel Zapitteli, architecte, datés du 20 janvier 2021;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-01-22 14:52

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217161001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-046 afin de permettre certains usages dérogatoires au bâtiment situé au 6500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour permettre des usages dérogatoires pour le 6500, boulevard Henri-Bourassa Est, soit le lot 1 669 276 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562.

Les aliments Rustica inc., entreprise fondée à Montréal-Nord en 2000, désire s'établir de nouveau à Montréal-Nord au 6500, boulevard Henri-Bourassa, et ce, pour répondre aux besoins grandissants de l'entreprise comptant près de 300 employés et qui est actuellement en pleine expansion.

Son intention est d'occuper la totalité du bâtiment pour y opérer une usine de transformation et de distribution d'aliments préparés et surgelés (pizzas, pâtes à pizza, sauces, etc.) et d'y opérer les usages suivants :

COMMERCE DE CLASSE H (SPÉCIALISÉ DE MOYENNE NUISANCE : COMMERCE DE GROS)

COMMERCES de gros de produits alimentaires ;

INDUSTRIE (FAIBLE NUISANCE) (CLASSE B)

Aliments (préparation ou production) sauf les boulangeries et la transformation de poisson ;

INDUSTRIE (MOYENNE NUISANCE) (CLASSE C)

Boulangeries .

L'implantation de cette entreprise sur cette propriété se fera en deux phases :

Phase 1 : Aménagement de la bâtisse existante et occupation prévue pour 2022 (usage seulement).

Phase 2 : Agrandissement de la bâtisse en 2023.

La présente demande de PPCMOI ne concerne que la phase 1. Les usages permis par la présente demande seront limités en superficie. Le but est de s'assurer que le projet d'agrandissement prévu sur la partie ouest du terrain fasse l'objet d'une nouvelle demande de PPCMOI le moment venu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la demande, les travaux suivants sont prévus :

1. Réaménagement du stationnement situé sur le côté nord-est de la propriété (intersection des boulevards Langelier/Henri-Bourassa).

Réduction de l'aire asphaltée et ajout d'une bande de verdissement qui permettra la plantation de quatre arbres et aménagement d'un sentier piétonnier menant aux portes de l'établissement.

2. Réaménagement d'une section de la façade avant et de la moitié de la façade est (entre la section vitrée avant jusqu'aux quais de chargement).

Remplacement de la brique blanche d'époque par un revêtement de panneaux d'aluminium comportant des insertions de brique grise. Un bandeau métallique surplombe les façades modifiées. Trois percées seront effectuées pour l'installation de fenêtres et d'une porte d'accès, qui donneront sur un commerce de vente au détail de produits fabriqués sur place.

Insertion du projet dans son environnement :

Usage : Les usages projetés n'occasionneront aucune activité extérieure, excepté pour l'accès par des camions de livraison. La nouvelle affectation de la propriété s'insère adéquatement avec les usages voisins. Enfin, le terrain fait partie de la zone d'emploi telle que décrite au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et qui permet d'autoriser les activités projetées.

Architecture : Le boulevard Henri-Bourassa constitue l'accès nord-est à l'arrondissement de Montréal-Nord et la portion de la propriété où des interventions sont prévues est visible à partir de cette section du boulevard.

Le choix des matériaux s'accorde bien avec ceux qui sont existants sur le bâtiment. Par exemple, les panneaux d'aluminium rappellent la façade principale constituée de panneaux de verre et l'ajout d'insertion de brique rappelle l'utilisation de ce matériel sur certains pans de mur du bâtiment existant.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 6500, boulevard Henri-Bourassa en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble dans le but d'occuper le bâtiment par des usages dérogatoires;

CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire aux dispositions du Règlement de zonage R.R.1562 et plus précisément à la grille de zonage C5-851 concernant les usages autorisés;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre harmonieusement au milieu existant;

CONSIDÉRANT que le projet apporte une plus-value au secteur et de façon générale à l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007 autorise, à certaines conditions, l'occupation du bâtiment par des usages dérogatoires;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Il est proposé :

D'adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-046 visant à autoriser des usages dérogatoires pour le 6500, boulevard Henri-Bourassa Est, soit le lot 1 669 276 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562.

Pour l'ensemble du projet :

De déroger à la grille de zonage C5-851 du Règlement de zonage R.R. 1562 afin d'autoriser les usages spécifiques suivants :

COMMERCE DE CLASSE H (SPÉCIALISÉ DE MOYENNE NUISANCE : COMMERCE DE GROS)
COMMERCES de gros de produits alimentaires ;

INDUSTRIE (FAIBLE NUISANCE) (CLASSE B)
Aliments (préparation ou production) sauf les boulangeries et la transformation de poisson ;

INDUSTRIE (MOYENNE NUISANCE) (CLASSE C)
Boulangeries ;

Le tout aux conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'un comptoir de vente de produits alimentaires fabriqués sur place et accessible au public soit aménagé et maintenu dans le bâtiment;

QUE les usages spécifiquement autorisés soient limités aux superficies suivantes :

- Commerces de gros de produit alimentaire (entreposage, réception et expédition) = 1 800 m²;
- Aliments (préparation ou production) sauf les boulangeries et la transformation du poisson ET Boulangeries (Production) = 2 100 m².

QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 100% à la livraison du projet;

ET CE conformément aux documents déposés :

- Plan de réaménagement de la façade nord-est réalisé par Monsieur Daniel Zapitteli, architecte, datés du 19 janvier 2021;
- Plan de réaménagement du stationnement situé au coin nord-est du terrain réalisé par Monsieur Daniel Zapitteli, architecte, datés du 20 janvier 2021;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié tel que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme l'exige concernant l'assemblée publique de consultation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2020:

- Conseil d'arrondissement - 1er février 2021 - Adoption du premier projet de résolution
- Avis public annonçant l'assemblée publique
- Affichage sur le site du projet
- Consultation écrite d'une durée de 15 jours (dates à déterminer)

Mars 2021:

- Conseil d'arrondissement - 8 mars 2021 - Adoption du 2e projet de résolution
- Avis public aux personnes intéressées décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire
- Fin du délai pour effectuer une demande de participation à un référendum - Au plus tard le 8^e jour qui suit la publication de l'avis

Avril 2021:

- Conseil d'arrondissement - 12 avril 2021 - Adoption de la résolution finale
- Entrée en vigueur du PPCMOI

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande est conforme aux dispositions du Règlement RGA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord ainsi qu'au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic BEAUDRY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-01-11



Dossier # : 1208303006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'occupation par un lieu de culte du 5872, boulevard Léger, suite 205, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

Il est recommandé:

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation écrite qui s'est tenue du 6 au 20 janvier 2021;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, l'occupation d'un usage conditionnel de lieu de culte situé au 5872, boulevard Léger, suite 205;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- À la délivrance d'un certificat d'occupation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

ET QUE le tout soit appliqué au bâtiment situé au 5872, boulevard Léger, suite 205.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-01-20 09:28

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208303006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'occupation par un lieu de culte du 5872, boulevard Léger, suite 205, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, une consultation écrite a été tenue pour une durée de 15 jours laquelle se terminait le 20 janvier 2021. Aucun commentaire n'a été reçu tel qu'il appert au procès-verbal joint au présent sommaire. À cet effet, il est demandé au Conseil d'arrondissement de statuer sur la demande d'usage conditionnel suivante:

Une demande a été déposée pour permettre l'occupation d'un lieu de culte « Église des Rachetés de l'éternel » au 5872, boulevard Léger, suite 205.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o

DESCRIPTION

Le lieu de culte visé par la présente demande est situé dans la zone C14-715, admissible à une demande d'usage conditionnel en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels n° RGCA13-10-0007.

Le local est situé dans un bâtiment de type « centre commercial » incluant plusieurs suites distinctes. La suite #205 est située au deuxième étage et possède une superficie d'environ 150 m². Le bâtiment comprend plusieurs autres usages, notamment des commerces d'affaires, de services et de restauration.

Le principal office est prévu le dimanche matin où environ cinquante (50) personnes sont attendues. Un autre office religieux est célébré le samedi où environ 15 personnes sont attendues. Le requérant a indiqué à l'arrondissement que l'aménagement de la salle comprendrait l'installation de chaises amovibles.

Actuellement, une aire de stationnement comprenant 83 cases de stationnement est aménagée en cour avant. En vertu de la réglementation applicable et de la superficie d'occupation prévue, trois cases sont requises pour desservir l'usage. L'aire de

stationnement permet d'atteindre les exigences prévues à la réglementation pour l'établissement visé tout en respectant les seuils minimaux pour l'ensemble des usages exercés dans le bâtiment. De plus, le terrain est situé au croisement des boulevards Léger et Lacordaire où une offre de transport en commun efficace est disponible.

Aucun espace dédié à l'hébergement n'est prévu au projet. L'immeuble est adjacent à une zone résidentielle, mais les fenêtres orientées vers les habitations sont fixes, limitant les risques de nuisances.

La demande répond à l'ensemble des exigences du Règlement RGCA13-10-0007 sur les usages conditionnels :

Exigences

- Le respect du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- La fenestration doit avoir un vitrage fixe et non ouvrant, lorsque pratiquée sur un mur extérieur faisant face à une zone résidentielle;
- L'établissement ne doit pas avoir d'espace dédié à l'hébergement;
- En zone « industrielle », si l'usage conditionnel s'accompagne d'un usage complémentaire « halte-garderie », le lieu culte devrait être le seul occupant d'un bâtiment. Si tel n'est pas le cas, la halte-garderie devrait être implantée et aménagée, particulièrement si elle comporte des espaces extérieurs, de façon à être bien isolée de toute activité, industrielle ou autre, pouvant présenter des risques pour la santé ou pour la sécurité des enfants ou du personnel;
- La demande vise un immeuble situé dans une zone visée par le règlement.

La demande répond également à l'ensemble des critères d'évaluation du Règlement RGCA13-10-0007 sur les usages conditionnels :

Critères d'évaluation :

- La compatibilité de l'usage avec l'environnement;
- Proximité d'un usage résidentiel;
- L'intensité de l'usage (achalandage, superficie de plancher, heures d'ouverture) ne doit pas nuire à la quiétude du secteur;
- Le projet n'aggrave pas les nuisances liées à l'usage de l'automobile;
- Le projet doit s'intégrer à son milieu environnant et il ne doit pas engendrer d'incidences significatives sur le milieu.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 5872, boulevard Léger, suite 205, en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, et ayant pour but l'occupation d'un lieu de culte;

Considérant que cette demande répond à l'ensemble des critères d'évaluation du Règlement RGCA13-10-0007 sur les usages conditionnels;

Considérant que le projet n'aggrave pas les nuisances liées à l'usage de l'automobile, notamment par l'existence de suffisamment de stationnement mis à la disposition des utilisateurs et par une offre de transport en commun efficace sur les boulevards Léger et Lacordaire.

Lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme ayant eu lieu le 8 décembre 2020, les membres recommandent favorablement la demande d'usage conditionnel avec la condition suivante :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un certificat d'occupation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, l'arrondissement a fait paraître un avis public le 5 janvier 2021 sur le site internet de l'arrondissement de Montréal-Nord mentionnant que tout intéressé peut participer à une consultation écrite du 6 janvier 2021 au 20 Janvier 2021 sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Parution de l'avis public précisant la nature de l'autorisation demandée - 5 janvier 2021

1. Consultation écrite d'une durée de 15 jours - 6 janvier au 20 janvier 2021
2. Adoption d'une résolution en séance virtuelle du conseil accordant ou refusant la demande d'usage conditionnel - 1^{er} février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-01-11



Dossier # : 1208303007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'occupation par un lieu de culte du 10310, avenue Pelletier, le tout en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels RGCA13-10-0007. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

Il est recommandé:

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation écrite qui s'est tenue du 6 au 20 janvier 2021;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, l'occupation d'un usage conditionnel de lieu de culte situé au 10310, avenue Pelletier;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- À la délivrance d'un certificat d'occupation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- Que la cour avant soit réaménagée afin de remplacer la surface asphaltée par des aménagements paysagers, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution.

ET QUE le tout soit appliqué au bâtiment situé au 10310, avenue Pelletier.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-01-20 09:25

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208303007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'occupation par un lieu de culte du 10310, avenue Pelletier, le tout en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels RGCA13-10-0007. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, une consultation écrite a été tenue pour une durée de 15 jours laquelle se terminait le 20 janvier 2021. Aucun commentaire n'a été reçu tel qu'il appert au procès-verbal joint au présent sommaire. À cet effet, il est demandé au Conseil d'arrondissement de statuer sur la demande d'usage conditionnel suivante:

Une demande a été déposée pour permettre l'occupation d'un lieu de culte « Ministère Saint -Esprit et Pétion » au 10310, avenue Pelletier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o

DESCRIPTION

Le lieu de culte visé par la présente demande est situé dans la zone I3-445, admissible à une demande d'usage conditionnel en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels n° RGCA13-10-0007.

Le bâtiment est situé dans une zone d'emplois à proximité du boulevard Pie-IX. Nous y retrouvons majoritairement des fonctions industrielles du secteur de l'automobile.

Le principal office est prévu le dimanche matin où environ cent personnes sont attendues. D'autres offices religieux sont célébrés le vendredi et samedi où environ 50 personnes sont attendues.

En vertu de la réglementation applicable et de la superficie d'occupation prévue, 14 cases de stationnement sont requises pour desservir l'usage. La cour avant est présentement asphaltée et sert d'aire de stationnement malgré quelle ne respecte pas les normes minimales prescrites.

Afin de valider que l'occupation du lieu de culte n'augmentera pas les nuisances liées à

l'usage de l'automobile, une étude de circulation a été produite par les requérants. Les professionnels ayant réalisés l'étude arrivent à la conclusion qu'il y a une disponibilité suffisante de stationnement dans le secteur pour accueillir l'usage.

Aucun espace dédié à l'hébergement n'est prévu au projet. L'immeuble n'est pas adjacent à une zone résidentielle.

La demande répond à l'ensemble des critères d'évaluation du Règlement RGCA13-10-0007 sur les usages conditionnels :

Exigences

- Le respect du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- La fenestration doit avoir un vitrage fixe et non ouvrant, lorsque pratiquée sur un mur extérieur faisant face à une zone résidentielle;
- L'établissement ne doit pas avoir d'espace dédié à l'hébergement;
- En zone « industrielle », si l'usage conditionnel s'accompagne d'un usage complémentaire « halte-garderie » le lieu culte devrait être le seul occupant d'un bâtiment. Si tel n'est pas le cas, la halte-garderie devrait être implantée et aménagée, particulièrement si elle comporte des espaces extérieurs, de façon à être bien isolée de toute activité, industrielle ou autre, pouvant présenter des risques pour la santé ou pour la sécurité des enfants ou du personnel;
- La demande vise un immeuble situé dans une zone visée par le règlement.

La demande répond également à l'ensemble des critères d'évaluation du Règlement RGCA13-10-0007 sur les usages conditionnels :

Critères d'évaluation :

- La compatibilité de l'usage avec l'environnement;
- Proximité d'un usage résidentiel;
- L'intensité de l'usage (achalandage, superficie de plancher, heures d'ouverture) ne doit pas nuire à la quiétude du secteur;
- Le projet n'aggrave pas les nuisances liées à l'usage de l'automobile;
- Le projet doit s'intégrer à son milieu environnant et il ne doit pas engendrer d'incidences significatives sur le milieu.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10310, avenue Pelletier en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, et ayant pour but l'occupation d'un lieu de culte;

Considérant que cette demande répond à l'ensemble des critères d'évaluation du Règlement RGCA13-10-0007 sur les usages conditionnels;

Lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme ayant eu lieu le 8 décembre 2020, les membres recommandent favorablement la demande d'usage conditionnel avec les conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un certificat d'occupation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QUE la cour avant face l'objet d'un réaménagement permettant un verdissement

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, l'arrondissement a fait paraître un avis public le 5 janvier 2021 sur le site internet de l'arrondissement de Montréal-Nord mentionnant que tout intéressé peut participer à une consultation écrite du 6 janvier 2021 au 20 Janvier 2021 sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Parution de l'avis public précisant la nature de l'autorisation demandée - 5 janvier 2021

1. Consultation écrite d'une durée de 15 jours - 6 janvier 2021 au 20 janvier 2021
2. Adoption d'une résolution en séance virtuelle du conseil accordant ou refusant la demande d'usage conditionnel - 1^{er} février 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-01-11



Dossier # : 1204602004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement d'une maison isolée située au 5541, rue Marcel-Monette, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

Il est recommandé :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement de la maison isolée située au 5541, rue Marcel-Monette conformément aux documents déposés:

- Plans d'architecture préparés par O.D.S. de la firme Atec Design daté du 30 octobre 2020;
- Certificat de localisation préparé par Benoît Desroches, arpenteur-géomètre pour la firme Localisation plus Desroches, Jodoin, Hudon et Associés, daté du 17 août 2010

QUE cette autorisation soit conditionnelle :

- à la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- au dépôt, lors de la délivrance du permis, d'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux;
- au dépôt, comme condition d'émission du permis, d'un devis de protection des arbres fourni par un professionnel.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 096 290 du cadastre du Québec soit le 5541, rue Marcel-Monette.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-01-20 09:09

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204602004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement d'une maison isolée située au 5541, rue Marcel-Monette, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour l'agrandissement de la maison unifamiliale isolée située au 5541, rue Marcel-Monette, sur le lot 1 096 290 du cadastre du Québec.

Le requérant, propriétaire occupant, souhaite agrandir sa maison afin qu'elle offre plus d'espace pour y loger sa famille.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet consiste à agrandir la propriété à deux endroits spécifiques soit un premier volume au niveau de l'entrée principale du bâtiment et un autre plus substantiel du côté de la rue Aubin. Le toit sera également refait afin d'être positionné plus en hauteur et ainsi de se rapprocher des pentes originales de ce bâtiment et des bâtiments voisins.

Les matériaux de revêtement seront complètement remplacés sur l'ensemble de la bâtisse. La maçonnerie utilisée sera de la brique de type Melville Silk de la marque Permacon de couleur gris alpin ainsi que de la pierre de type Mondrian de la marque Permacon de couleur beige margaux. Sur certaines parties du bâtiment, on retrouvera un revêtement d'acier profilé de couleur torréfié (dans les nuances de brun).

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du Chapitre 9 du et 15 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 5541, rue Marcel-Monette en vertu du chapitre 9 et 15 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but d'agrandir la propriété;

Considérant que le projet est conforme en totalité à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis. Que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;
- QU'un devis de protection des arbres soit fourni par un professionnel comme condition d'émission de permis.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par O.D.S. de la firme Atec Design daté du 30 octobre 2020.
- Certificat de localisation préparé par Benoît Desroches, arpenteur-géomètre pour la firme Localisation plus Desroches, Jodoin, Hudon et Associés, daté du 17 août 2010.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALLEN
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-01-11



Dossier # : 1207177024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA20 10 371 afin de corriger les numéros de lots correspondants aux adresses civiques 11379-11385, avenue de Rome.

Il est recommandé:

QUE soit modifiée la résolution CA20 10 371 afin de corriger les numéros de lots correspondants aux adresses civiques 11379 et 11385, avenue de Rome, pour 1 414 354 et 1 414 355 du cadastre du Québec.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-01-29 16:37

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207177024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA20 10 371 afin de corriger les numéros de lots correspondants aux adresses civiques 11379-11385, avenue de Rome.

CONTENU**CONTEXTE**

Cet addenda vise à corriger les numéros de lots qui sont erronés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adèle PAVAGEAU
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207177024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : refuser une hauteur de rez-de-chaussée de 2,21 m au lieu de 1,8 m pour le 11379-11385, avenue de Rome, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure a été déposée pour permettre une hauteur de rez-de-chaussée par rapport au trottoir de 2,21 m au lieu de 1,80 m pour les nouvelles constructions situées au 11379 et 11385, avenue de Rome. Ceci déroge à l'article 85 du Règlement de zonage qui prescrit une hauteur maximale de rez-de-chaussée par rapport au trottoir de 1,80 m.

Le projet a fait l'objet d'une analyse PIIA et a été approuvé au conseil d'arrondissement du 2 mars 2020. Le permis de construction a été livré le 6 juin 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier # : 1207177006 refuser un revêtement de planches à clin en fibre de bois sur deux maisons unifamiliales jumelées pour le 11379 et le 11385, avenue de Rome, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures

Dossier # : 1207177005 permettre la construction de deux maisons unifamiliales jumelées situées au 11379 et 11385, avenue de Rome, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

DESCRIPTION

Lors de l'excavation le 16 juin 2020, le requérant a un doute sur le niveau de son sous-sol, considérant les niveaux de sols voisins. Il estime qu'un sous-sol plus profond pourrait conduire à l'accumulation d'eau au niveau de ses fondations. Il avise l'agent du cadre bâti au dossier. Toutefois il n'attend pas la réponse de ce dernier et prend la décision de poursuivre les travaux à une hauteur qu'il estime adéquate, soit 12 pouces au-dessus des plans approuvés pour le permis. Notons que le requérant a pris cette décision sans consulter l'avis d'un ingénieur, d'un expert en bâtiment ou en gestion des eaux de surfaces. Le 25 juin 2020, l'agent du cadre bâti au dossier avise le requérant de poursuivre ses travaux comme indiqué sur le permis et que, dans le cas contraire, il serait en infraction. De plus, l'agent l'informe des solutions de protection des fondations existantes dans de tels cas (muret de protection, etc.) Le requérant fait fi des recommandations de l'arrondissement et

poursuit ses travaux.

Le 8 août 2020, un arrêt des travaux est demandé à la suite de plusieurs infractions relativement au permis et au PIIA :

- coupe de deux arbres qui devaient être protégés; le requérant s'était engagé avec signature à les préserver ;
- ajout d'un mur de soutènement pour fermer les escaliers extérieurs, contrevenant aux élévations approuvées au PIIA ;
- hauteur de rez-de-chaussée par rapport au trottoir, 76 centimètres plus hauts que prévu aux plans et non conformes au Règlement de zonage qui est de 65 centimètres.

Des infractions à l'occupation du domaine public sont également observées durant le chantier (encombrement du trottoir et de la chaussée non conforme au permis d'entrave).

Après l'arrêt des travaux, le requérant souhaite régulariser la situation afin de poursuivre ses travaux et livrer le projet aux acheteurs. Il propose deux options qui nécessitent une dérogation au niveau du rez-de-chaussée ainsi qu'une modification du PIIA.

Option 1 : le requérant propose le maintien de la hauteur du rez-de-chaussée tel que construit soit une hauteur de 2,45 m au lieu de 1,80 m au zonage. Pour simuler une hauteur de rez-de-chaussée conforme et s'intégrer aux bâtiments voisins, il propose de descendre le parement de brique à la même hauteur que les bâtiments voisins. Aucune autre correction n'est apportée au projet.

Option 2 : le requérant propose de soulever puis scier une partie de la fondation. De cette façon, la hauteur du rez-de-chaussée est abaissée à 2,21 m, soit 41 centimètres plus haut que ce que prescrit par le règlement de zonage. Avec cette option, le sous-sol des bâtiments aura une hauteur de 7 pieds 10 pouces au lieu de 8 pieds 6 pouces. Le requérant estime qu'à cette hauteur, le risque d'accumulation d'eau aux abords de la fondation est limité.

Dans les deux options, le requérant ne mentionne pas l'impact de ces modifications sur le voisinage. En effet, les niveaux de terrains par rapport aux voisins immédiats ne seront pas le même, plaçant les voisins en contrebas des nouvelles constructions. L'arrondissement, n'ayant pas reçu du requérant l'assurance que le drainage du terrain serait revu, s'inquiète des conséquences sur les propriétés voisines : écoulement et accumulation d'eau au niveau des fondations des propriétés voisines.

De même, en modifiant la hauteur du rez-de-chaussée, l'insertion du bâtiment est remise en question, en effet les fenêtres ne seront plus alignées avec les bâtiments voisins, la hauteur générale ne s'harmonise pas avec le voisinage. Enfin, le requérant présume un risque pour ses constructions; toutefois, il n'a pas fourni d'avis d'expert justifiant l'impossibilité technique de se conformer.

L'arrondissement estime que le principal préjudice pour le requérant est pécuniaire (sauver des coûts de construction). Ceci ne peut être considéré comme recevable au titre d'une dérogation mineure.

Pour ces raisons, la DAUSE estime que la demande ne répond pas à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures puisque le préjudice sérieux pour le requérant n'a pas été démontré. De plus, l'octroi de la dérogation pourrait avoir des conséquences sur les propriétés voisines (écoulement des eaux).

La demande ne répond pas à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures :

- a) La demande vise des dispositions du Règlement de zonage R.R.1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;
- b) l'application des dispositions du Règlement de zonage R.R.1562 visées par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande ;
- c) la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- d) la dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;
- e) la dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

En effet, elle ne répond pas aux critères b) et c).

De plus, la bonne foi du promoteur est remise en question. En effet il termine son plaidoyer en mentionnant qu'il y a très peu de chance qu'il y ait un problème d'accumulation des eaux. Il est à croire que la décision a été prise essentiellement pour épargner des coûts de construction. La bonne foi est une condition énoncée à l'article 145.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 11379 et le 11385, avenue de Rome en vertu Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures ayant pour but de permettre une hauteur de rez-de-chaussée par rapport au trottoir de 2,21 m au lieu de 1,80 m ;

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'adresse le 11379 et le 11385, avenue de Rome en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification à un projet de construire deux maisons unifamiliales jumelées.

Les membres du CCU recommandent de REFUSER la demande de dérogation mineure. Pour les raisons suivantes :

- Le préjudice n'a pas été démontré par le requérant, celui-ci a procédé aux travaux en toute connaissance du non-respect des plans émis au permis ;
- Les propriétés voisines pourraient subir les conséquences de cette surhauteur par un déversement des eaux sur leur terrain ;
- La bonne foi du requérant est remise en cause.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture modifiés, option 1 et 2, préparés par MB Trendy architecture, datés du 27 octobre 2020 et déposés à la DAUSE le 29 octobre 2020 ;
- Plan de localisation préparé par Frédéric Vaillancourt, arpenteur-géomètre pour la firme Desroches et Morin arpenteurs-géomètres, daté du 10 août 2020, dossier 40000 et sa minute 101, déposé à la DAUSE le 10 août 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, l'arrondissement a fait paraître un avis public le 21 octobre 2020 sur le site internet de l'arrondissement de Montréal-Nord mentionnant que tout intéressé peut participer à une consultation écrite du 17 novembre au 1er décembre 2020.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Parution de l'avis public précisant la nature de l'autorisation demandée - 17 novembre 2020

1. Consultation écrite d'une durée de 15 jours - 17 novembre au 1er décembre 2020
2. Adoption d'une résolution en séance virtuelle du conseil accordant ou refusant la demande de dérogation mineure - 7 décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adèle PAVAGEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2020-11-13



Dossier # : 1197040001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CA19 10 081 relativement à l'occupation par le lieu de culte Centre communautaire islamique de la Belle Province pour le 10963, avenue Massé, soit le lot 1 094 229 du cadastre du Québec.

QUE soit abrogée la résolution CA19 10 081 relativement à l'occupation par le lieu de culte « Centre communautaire islamique de la Belle Province » pour le 10963, avenue Massé, soit le lot 1 094 229 du cadastre du Québec.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 12:16

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197040001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CA19 10 081 relativement à l'occupation par le lieu de culte Centre communautaire islamique de la Belle Province pour le 10963, avenue Massé, soit le lot 1 094 229 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 18 février 2019, la résolution CA19 10 081 a été adoptée. La résolution avait pour but de permettre l'occupation par le lieu de culte « Centre communautaire islamique de la Belle Province » au 10963, avenue Massé, avec six cases de stationnement, dont cinq en tandem, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, et ce, conformément aux conditions énumérées dans ladite résolution. La condition suivante n'a pas été respectée dans le délai énoncé :

· « La délivrance du permis de transformation et du certificat d'autorisation relatifs à la réalisation des travaux d'aménagement paysager dans un délai maximal de 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution. Si ce délai n'est pas respecté, la résolution devient nulle et sans effet. »

L'occupation par le lieu de culte « Centre communautaire islamique de la Belle Province » avec six cases de stationnement, dont cinq en tandem, n'est plus conforme et la résolution doit être abrogée conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 094 229 du cadastre du Québec soit le 10963, avenue Massé.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197040001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'occupation par le lieu de culte Centre communautaire islamique de la Belle Province pour le 10963, avenue Massé, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels. Cette demande fait l'objet d'une consultation le tout en conformité avec l'article 19 du Règlement RGCA13-10-0007 sur les usages conditionnels.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'usage conditionnel a été déposée pour permettre l'occupation par le lieu de culte « Centre communautaire de la Belle Province » au 10963, avenue Massé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

La communauté prévoit tenir des activités de prière et offrir des services de soutien, d'orientation et d'enseignement aux jeunes, aux familles et aux nouveaux arrivants. Les périodes où l'achalandage prévu est le plus important sont le vendredi après-midi, avec quarante (40) à cinquante (50) personnes et le samedi soir, avec trente (30) à quarante (40) personnes attendues. En semaine, l'achalandage anticipé varie de dix (10) à quinze (15) personnes trois fois par jour.

Le bâtiment n'est pas adjacent à une zone résidentielle et ne comprend aucun usage d'hébergement ou de halte-garderie.

Le rez-de-chaussée du bâtiment comporte un garage, un vestibule et une salle de réunion au rez-de-chaussée. La mezzanine comprend une salle de réunion, deux (2) bureaux et une cuisine.

Un aménagement paysager est prévu en marge avant du bâtiment incluant l'ajout de gazon et de végétaux. Un projet d'affichage a aussi été déposé.

Les six (6) cases de stationnement proposées sont réparties comme suit: cinq (5) cases disposées en tandem en marge latérale sud du bâtiment et une (1) case de stationnement intérieure pour personnes handicapées. Le règlement de zonage exige onze (11) cases de

stationnement en fonction de la superficie d'occupation prévue. Le demandeur estime que la forte majorité de ses fidèles se déplacent en mode alternatif à l'automobile.

Les périodes d'achalandage prévues sont complémentaires à celles des établissements de culte situés à proximité qui tiennent leur principal office le dimanche.

JUSTIFICATION

Le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande lors de sa séance du 22 janvier 2019 et recommande au conseil d'arrondissement d'approuver la demande aux conditions suivantes :

- La réalisation des travaux conformément aux plans réalisés par Aedifix architecture et datés du 11 novembre 2018 (révision 2);
- La délivrance du permis de transformation et du certificat d'autorisation relatifs à la réalisation des travaux d'aménagement paysager dans un délai maximal de dix-huit (18) mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution. Si ce délai n'est pas respecté, la résolution devient nulle et sans effet;
- Le dépôt d'une garantie financière équivalente à trois pour cent (3 %) du coût des travaux;
- Toute autre disposition continue de s'appliquer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, nous avons fait paraître un avis public le 24 janvier 2019 sur le site internet de l'arrondissement de Montréal-Nord mentionnant que tout intéressé peut se faire entendre lors de la séance du conseil qui se tiendra le 18 février 2019.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue d'une consultation le 18 février à 19 h et adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2019-01-24



Dossier # : 1203602007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Yves Ékila, à titre de chef de section - Soutien général à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 6 février 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé

QUE soit nommé M. Yves Ékila, matricule 100178088, à titre de chef de section - Soutien général (emploi 214550), groupe de traitement FM04, à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 6 février 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-01-20 17:26

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203602007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Yves Ékila, à titre de chef de section - Soutien général à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 6 février 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance de conseil d'arrondissement du 9 novembre 2020, la création de la section - Soutien général à la Direction des travaux publics a été autorisée.

Cette section nécessite la gestion par le poste permanent de chef de section - Soutien général. C'est pourquoi ce poste doit être comblé dès à présent.

En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-20-CONC-214550-1 a été publié, tant à l'interne qu'à l'externe de la Ville de Montréal, pour la période du 27 novembre au 4 décembre 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA 20 10 326

En 2020, le conseil d'arrondissement a autorisé la création de la Section - Soutien général à la Direction des travaux publics de l'arrondissement et la création d'un poste permanent de chef de section - Soutien général.

DESCRIPTION

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection, composé des membres suivants : M. Gilbert Bédard, directeur des Travaux publics, M^{me} Marie-Christine Piché, conseillère en acquisition de talents, à la Direction de la dotation et de la diversité en emploi, du Service des ressources humaines, a retenu la candidature de monsieur Yves Ékila (matricule : 100178088) pour occuper ce poste permanent de chef de section au soutien général lors des entrevues tenues le 16 décembre 2020,

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la

nomination de monsieur Yves Ékila (matricule : 100178088), à titre de chef de section au soutien général (emploi : 214550), groupe de traitement : 03-FM04, échelle salariale 2021 : 68 815 \$ à 86 018 \$, à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 6 février 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Le salaire sera établi conformément à la Politique de rémunération et aux Conditions et avantages des cadres en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale 2021 est de : 68 815 \$ à 86 018 \$.

Dépense 2021 prévue

Poste: chef de section - Soutien général

Période : du 6 février au 31 décembre 2021 (Référence n° :353781)

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Maladie	DAS	Total de la dépense
C/s soutien général	214550	1956	41,84	81 900\$	1 200\$	22 000\$	105 100\$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

Les cotisations de l'employeur seront imputées dans les objets requis, dans la même section budgétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Christine PICHÉ, Service des ressources humaines
Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

Lydie BOYER, 20 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilbert BÉDARD
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Le : 2020-12-14

**Dossier # : 1213602004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'un poste permanent d'agent de recherche (développement durable), en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agent de recherche (développement durable) à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 6 février 2021.

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent d'agent de recherche (développement durable), en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agent de recherche (développement durable) à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 6 février 2021.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-01-20 09:23**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213602004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'un poste permanent d'agent de recherche (développement durable), en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agent de recherche (développement durable) à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 6 février 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Autoriser la création d'un poste permanent d'agent de recherche (développement durable), emploi : 499810, groupe de traitement 29-001E, échelle salariale : 57 370 \$ à 96 095 \$, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agent de recherche (développement durable), emploi : 499810, groupe de traitement : 29-001E, échelle salariale : 57 370 \$ à 96 095 \$, poste n° : 83502, à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 6 février 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'agent de recherche, développement durable sera notamment appelé, entre autre, à:

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'adaptation aux changements climatiques
- Collaborer à l'élaboration du futur plan climat de l'arrondissement

Transition écologique

- Identification et mise en œuvre d'actions ou de projets significatifs contribuant à la réalisation de la vision Montréal 2030
- Mobilisation des employés et des partenaires internes et externes afin de générer des engagements et des projets qui concrétisent la vision de Montréal 2030 (mise en place et animation d'un comité « transition écologique », élaboration d'un plan d'action)

- Formation et sensibilisation des employés de l'arrondissement en transition écologique
- Assurer le lien d'affaires avec les organismes partenaires et le service de l'environnement de la ville de Montréal

Plan local développement durable

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action, préparer le bilan et effectuer les recommandations requises
- Aller à la rencontre des acteurs nord-montréalais engagés dans la mobilisation sur le développement durable, mettre en place des ateliers de travail et élaborer le futur plan de développement durable

Collaborer à la mise en œuvre du plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 *Montréal zéro déchet* (Notamment le lien avec les commerces nord-montréalais)

Le poste d'agent de recherche – Développement durable sera sous la responsabilité du directeur des travaux public

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce poste d'agent de recherche développement durable est un poste permanent, emploi 499810, groupe de traitement 29-001E, échelle salariale : 57 370 \$ à 96 095 \$.

Le salaire de l'employé est déterminé selon la convention collective des employés professionnels généraux en vigueur.

Dépenses 2021 :

Poste: agent de recherche, développement durable

Période: du 1 février 2021 au 31 décembre 2021 (référence budgétaire ##335243 et #308916)

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
agent de recherche	499810	1 685,00	52,62	88 700 \$	1 100 \$	89 800 \$	22 500 \$	112 300 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

Lydie BOYER, 14 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilbert BÉDARD
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Le : 2021-01-11



Dossier # : 1213602006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Raoul Colon Castillo, à titre de contremaître - aqueduc et égouts, soit du 20 février au 1er mai 2021, et contremaître - voirie -parc à compter du 3 mai 2021 à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 20 février 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommé M. Raoul Colon Castillo, matricule 100014882, à titre contremaître - aqueduc et égouts (emploi 208620, poste 72571), groupe de traitement 04-FM05, du 20 février au 1er mai 2021, et contremaître - voirie- parc (emploi 221430) à compter du 3 mai 2021, à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 20 février 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-01 11:06

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1213602006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Raoul Colon Castillo, à titre de contremaître - aqueduc et égouts, soit du 20 février au 1er mai 2021, et contremaître - voirie -parc à compter du 3 mai 2021 à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 20 février 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU**CONTEXTE**

Le poste permanent de contremaître - aqueduc et égouts, va devenir vacant lorsque l'employé permanent dudit poste à la Division de la voirie et de l'aqueduc va partir à la retraite au cours du mois de mars 2021. Afin de faciliter le transfert de connaissances, un jumelage s'avère nécessaire. C'est pourquoi ce poste doit être comblé dès à présent.

En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-20-CONC-208620-72571 a été publié, tant à l'interne qu'à l'externe de la Ville de Montréal, pour la période du 9 au 18 décembre 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection, composé des membres suivants : messieurs Éric Truchon, chef de division de la Voirie et Aqueduc et Bassam Ajam, chef de division du Soutien technique, tous deux à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, madame Marie-Christine Piché, conseillère en acquisition de talents, à la Direction de la dotation et de la diversité en emploi du Service des ressources humaines, a retenu la candidature de monsieur Raoul Colon Castillo (matricule : 100014882) pour occuper ce poste permanent de contremaître - aqueduc et égouts.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de monsieur Raoul Colon Castillo (matricule : 100014882), à titre contremaître - aqueduc et égouts (emploi : 208620 - poste : 72571), groupe de traitement : 04-FM05, échelle salariale : 75 063 \$ à 93 825 \$, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 20 février 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Le salaire annuel prévu est de 76 400 \$. Il est établi conformément à la Politique de rémunération et aux Conditions et avantages des cadres en vigueur.

Il s'agit d'un comblement permanent d'un poste qui sera vacant à la suite d'un départ à la retraite d'un employé pour les besoins opérationnels de la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale est de : 75 063 \$ à 93 825 \$,

M. Castillo occupera le poste de contremaître - aqueduc et égout du 20 février au 1er mai 2021, ensuite il occupera le poste de contremaître - voirie et parcs(#72571) du 3 mai au 31 décembre 2021 laissé vacant.

Dépense prévue 2021 :

Poste : contremaître - aqueduc et égouts (emploi : 208620)

La dépense prévue pour ce poste, soit du 20 février au 31 décembre 2021 est la suivante :
(Référence budgétaire no : 309118)

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
contremaître - aqueduc/égout	208620	387,00	38,53	14 900 \$	200 \$	15 100 \$	4 200 \$	19 300 \$

Poste : contremaître - voirie et parcs (emploi : 221430)

La dépense prévue pour ce poste, soit du 3 mai au 31 décembre 2021 est la suivante :
(Référence budgétaire no : 264335)

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
contremaître - voirie/parcs	221430	1 334,57	38,53	51 400 \$	800 \$	52 200 \$	14 500 \$	66 700 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

Lydie BOYER, 27 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric TRUCHON
c/s marquage sur la chaussée et signalisation
écrite

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Le : 2021-01-27



Dossier # : 1219011002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Horticulture et Arboriculture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Montréal-Nord sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

Il est recommandé :

QUE soit déposé au conseil municipal le bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Montréal-Nord sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

Signé par Claudel TOUSSAINT **Le** 2021-01-12 16:23

Signataire :

Claudel TOUSSAINT

Directeur
Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1219011002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Horticulture et Arboriculture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Montréal-Nord sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal, ainsi que l'adoption de l'ordonnance par le conseil d'arrondissement à cet effet, impose l'obligation de présenter un bilan annuel faisant état de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides. Ce bilan permet au conseil d'arrondissement d'être informé concernant l'utilisation des pesticides sur le territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 10 338 Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2015 sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CA17 10 067 Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Montréal-Nord sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

CA18 10 062 Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Montréal-Nord sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

CA19 10 089 Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Montréal-Nord sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

CA20 10 064 Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Montréal-Nord sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

DESCRIPTION

Le bilan de l'Arrondissement 2020 est préparé à l'intention du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord et comprend les demandes d'autorisation pour le traitement des nids de guêpes, les demandes de renseignements des citoyens, les demandes de permis temporaire d'application de pesticides et le suivi des inspections réalisées sur le territoire.

Le bilan comprend les traitements des frênes publics et privés effectués par le service des grands parcs et du verdissement.

Il est important de noter que nous n'utilisons pas d'herbicides dans nos parcs et espaces verts.

JUSTIFICATION

Il est prévu à la section XI intitulée « Application du règlement » et, plus particulièrement à l'article 32 du règlement sur l'utilisation des pesticides, qu'une fois le règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement dépose, avant le 31 mars de chaque année, un rapport au conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041) vise une protection accrue de l'environnement en contribuant à la préservation des ressources naturelles, à la conservation des milieux naturels et à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

De plus la présence de ce règlement nous oblige à concevoir nos aménagements avec un choix de plantes plus résistantes aux insectes et maladies et contribue ainsi à réduire nos coûts d'entretien.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du bilan annuel 2020 au Comité exécutif du 10 mars 2021 et à la séance du 22 mars 2021 du conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel BUSSIÈRES, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre THOUIN
Chef de division - Voirie-aqueduc

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Le : 2021-01-11